

Public Hearing

Audience publique

Commissioners / Commissaires

The Honourable / L'honorable J. Michael MacDonald,
Chair / Président

Leanne J. Fitch (Ret. Police Chief, M.O.M)

Dr. Kim Stanton

VOLUME 26

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Halifax Convention Centre
1650 Argyle Street
Halifax, Nova Scotia
B3J 0E6

Wednesday, May 25, 2022

Tenue à:

Centre des congrès d'Halifax
1650, rue Argyle
Halifax, Nouvelle-Écosse
B3J 0E6

Mercredi, le 25 mai 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

www.irri.net
(800)899-0006

II
Appearances / Comparutions

Me Anna Mancini	Commission Counsel / Conseillère de la commission
Me Linda Hupman	Counsel / Conseillère
Me Joshua Bryson	Counsel / Conseiller
Me Jane Lenehan	Counsel / Conseillère
Me Nasha Nijhawan	Counsel / Conseillère

III
Table of Content / Table des matières

	PAGE
S. É-M. BRUCE BRIERS, Assermenté	5
Interrogatoire en-chef par Me Anna Mancini	5
Contre-interrogatoire par Me Linda Hupman	50
Contre-interrogatoire par Me Joshua Bryson	55
Contre-interrogatoire par Me Jane Lenehan	67
Contre-interrogatoire par Me Nasha Nijhahawan	71

IV
Exhibit List / Liste des pièces

No	DESCRIPTION	PAGE
1623	(COMM0036244) événement CAD, PDF	71

Halifax, Nouvelle-Écosse

--- L'audience débute le mercredi 25 mai 2022 à 9 h 30

GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: Bonjour.

Les procédures de la Commission des pertes massives sont reprises avec le commissaire Mike MacDonald, la commissaire Leanne Fitch et la commissaire Kim Stanton.

COMMISSAIRE FITCH: Bonjour et bienvenue.

C'est un plaisir d'être parmi vous à Truro ce matin. Nous nous rejoignons de Mi'kma'ki, le territoire ancestral et non cédé du peuple Mi'kmaq.

Comme à chaque fois, on va se rappeler de ceux qui ont perdu la vie ou qui ont été blessés, leurs familles, et tous ceux qui ont été touchés par les pertes massives en avril 2020 en Nouvelle-Écosse.

Los de nos procédures et de nos enquêtes indépendantes en cours, nous continuons de faire des progrès, d'explorer ce qui s'est passé, ainsi que comment et pourquoi ça s'est passé. La semaine dernière, nous avons présenté deux autres documents fondamentaux qui regardent les actions de le Groupe tactique d'intervention et les communications opérationnelles et les décisions de commandement lors... de la GRC lors des pertes massives. Il y a cinq autres membres de la GRC qui ont comparu, qui nous ont fourni des aperçus sur les opérations de la police lors des pertes massives, notamment les communications internes à l'intention du public et les mouvements du GTI à travers la province.

Jusqu'à date, la Commission a partagé 18 documents fondamentaux et plus de 1 400 documents sources avec le public et cela sera disponible via notre site web.

Nous continuons d'entendre parler de d'autres témoins et d'autres des tables rondes. Depuis le début des procédures, nous avons... il y a 26 témoins ont comparu, et notamment plusieurs membres de la GRC et nous allons continué d'entendre parler de d'autres membres, de d'autres témoins civils et de la police, c'est

1 en plus des 215 témoins qui ont subi une interview (inintelligible) notre enquête
2 publique.

3 Jusqu'à date, nous avons commencé à explorer de façon publique
4 les enjeux élargis qui ont contribué aux pertes massives, notamment l'utilisation des
5 systèmes d'alerte, l'accès aux accessoires de police et les armes à feu. Dans les
6 semaines à venir, nous explorerons le rôle de la violence fondée sur le genre et la
7 violence conjugale et les relations antérieures du dossier avec la police et les Services
8 sociaux. Cela nous aide à comprendre les enjeux directement liés aux pertes massives
9 et cela aidera à motiver nos constats dans notre... et nos recommandations dans notre
10 rapport final.

11 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Madame la commissaire
12 Fitch.

13 Hier, nous avons publié notre décision sur le Règlement 43, les
14 demandes d'accommodement. La décision complète est publiée sur le site web de la
15 Commission, c'est pour vous rappeler que le but des accommodements, c'est afin que
16 la Commission puisse faire comparaître des témoins qui ont des préoccupations
17 légitimes en matière de bien-être et de vie privée, tout en nous assurant qu'on...
18 rassembler des données importantes. Cela pourrait comprendre prendre des pauses,
19 être accompagné d'une personne support, soumettre une déclaration sous serment ou
20 comparaître via vidéo.

21 Toute personne qui a reçu une assignation à comparaître comme
22 témoin, y compris les civils et les premiers intervenants, peut demander un
23 accommodement. Ces demandes ne sont pas automatiques. Nous, les commissaires,
24 nous décidons s'il faut... s'il y a lieu d'avoir un accommodement et jusqu'à quel point on
25 va accommoder la demande.

26 Lorsqu'il y a des demandes... lorsqu'on accorde des demandes
27 d'accommodement, il y a des choses importantes dont doit savoir le public. Tout
28 d'abord, nous n'allons pas permettre des accommodements qui empêchent que la

1 Commission rassemble les renseignements nécessaires, les accommodements sont
2 conçus pour aider la Commission dans l'intérêt du public à rassembler et faire
3 comparaître des témoins pour obtenir de renseignements essentiels. Les
4 accommodements ne doivent pas empêcher cela.

5 Les avocats des participants auront des occasions de poser des
6 questions aux témoins, à moins qu'il y ait une raison pertinente d'opter dans différentes
7 démarches. Nous voulons nous assurer que toutes questions importantes relatives à
8 notre mandat sont posées et sont répondues.

9 Et troisièmement, toutes les comparutions des témoins seront
10 partagées avec le public.

11 Nous avons récemment reçu des demandes d'accommodement au
12 nom de six témoins. Une demande n'a pas été accordée et deux demandes afin de
13 parler comme membre d'un panel, dans ce cas-là, nous avons décidé qu'on allait
14 accorder cette demande-là et nous avons reçu aucune objection de la part des
15 participants.

16 Étant donné que les demandes d'accommodement des témoins
17 impliquent des renseignements sensibles et personnels, nous n'allons pas partager des
18 renseignements sur la vie privée relatifs à ces demandes-là.

19 Les trois autres demandes ont été décidées en fonction des
20 arguments des participants. Le sergent d'état-major Al Carroll comparaitra demain, le
21 26 mai, via Zoom, une plateforme qui a été... qui a fait l'objet de d'autres procédures
22 pendant ces procédures. Ça ressemble aux autres procédures comme les vingt et plus
23 témoins auparavant, les avocats de la Commission et des participants lui poseront des
24 questions.

25 À l'avenir, le sergent Andy O'Brien et sergent d'état-major Brian
26 Rehill comparaitront comme témoins individuels via Zoom. En présentiel lors de ces
27 séances-là, ce sera nous, les commissaires, ainsi que les avocats de la Commission,
28 les participants intéressés et leurs avocats, et les membres des médias accrédités. Ces

1 séances seront enregistrées et partagées avec le public sur le site web de la
2 Commission. Ce format nous permettra d'obtenir les meilleurs éléments de preuve en
3 nous offrant la flexibilité de fournir beaucoup de pauses et il y a... et on rend disponible
4 également du soutien.

5 Comme on l'a indiqué dans notre décision du 9 mars, et tenir
6 compte des traumatismes ne signifie pas ne pas entendre... ne pas faire comparaître
7 des personnes, mais ça signifie songer avec soins à comment on fait comparaître cette
8 personne. Une démarche motivée par... qui tient en compte des traumatismes ne
9 cherche pas à empêcher des témoignages, mais cherche à créer à des conditions pour
10 donner lieu aux meilleures preuves possibles.

11 Bien que les avocats des commissions vont poser toutes les
12 questions des témoins-là, les questions seront développées en concertation avec les
13 avocats des participants par l'entremise d'arguments et de discussions en caucus.
14 Comme... tout comme nous, les avocats de la Commission sont indépendants et
15 « impartiaux », ils font preuve d'impartialité dans le cadre de leurs fonctions.

16 Selon notre démarche non contradictoire et d'inquisition, vous
17 pouvez aller regarder...vous pouvez aller lire la décision complète sur les demandes en
18 vertu de la règle 43 sur notre site web.

19 Aujourd'hui, ce sera le sergent d'état-major Bruce Briers qui va
20 comparaître comme... qui était le gestionnaire des risques de la GRC lors des pertes
21 massives.

22 Ainsi, je demanderais à Me Anna Mancini, l'avocate de la
23 Commission, de procéder.

24 **Me ANNA MANCINI:** Merci. Bonjour les... Monsieur et Mesdames
25 les Commissaires.

26 Comme vous avez indiqué, Monsieur le commissaire en chef, je
27 propose d'appeler le sergent d'état-major Bruce Briers à la barre des témoins ce matin.

28 Merci, Monsieur. Si vous pouvez rester debout brièvement.

1 Madame la registraire, le sergent d'état-major Briers a indiqué qu'il
2 préfère se faire assermenter.

3 **S. É-M. BRUCE BRIERS, ASSERMENTÉ:**

4 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Pourriez-vous... jurez-
5 vous que la preuve... que les preuves que vous allez fournir seront la vérité, toute la
6 vérité, et rien que la vérité? Que Dieu vous vienne en aide.

7 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui.

8 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Alors, veuillez vous
9 asseoir.

10 **--- INTERROGATOIRE PAR Me ANNA MANCINI:**

11 **Me ANNA MANCINI:** Merci, Sergent d'état-major Briers.

12 Alors, pour le dossier, votre nom de famille, c'est B-R-I-E-R-S, c'est
13 ça?

14 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui.

15 **Me ANNA MANCINI:** Merci bien. Alors, Sergent d'état-major Briers,
16 je vais commencer une discussion ce matin avec quelques questions en guise
17 d'introduction à votre sujet en ce qui a trait à votre... à vos antécédents avec la GRC.
18 Vous avez rejoint la GRC en 1990, c'est ça?

19 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui.

20 **Me ANNA MANCINI:** Et à cette époque-là, vous étiez... vous avez
21 eu une affectation à Terre-Neuve-et-Labrador?

22 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** À Twillingate, oui. C'est la première
23 affectation.

24 **Me ANNA MANCINI:** Et vous avez été impliqué dans les forces
25 policières, le travail des forces policières de régions plutôt éloignées?

26 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Twillingate, c'était une zone de durée
27 limitée, c'est rural et dans la partie centrale à Terre-Neuve.

28 **Me ANNA MANCINI:** Mais là, vous avez été transféré à Whitecourt

1 en Alberta en 1997?

2 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, j'ai travaillé à Twillingate, et ensuite
3 Hopedale et Nain dans la Côte-nord du Labrador, et en 97, j'ai fait un transfert vers...
4 de Nain vers Whitecourt en Alberta.

5 **Me ANNA MANCINI:** Et cela, c'était une continuation de vos... du
6 travail de police des Services généraux?

7 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui.

8 **Me ANNA MANCINI:** Et là, vous êtes revenu au sud du Labrador
9 en l'an 2000?

10 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, en l'an 2000, j'ai déménagé au nord
11 du Labrador à Nain, et là, en 2002, j'ai reçu une promotion vers le sud du Labrador,
12 Cartwright. Nain est perçu comme une affectation éloignée; Cartwright, c'est éloigné,
13 mais y'avait quand même une route quand nous sommes déménagés là-bas.

14 **Me ANNA MANCINI:** Et en 2004, vous avez été transféré vers
15 Halifax?

16 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, en 2004, j'ai retransféré vers... en
17 tant que caporal vers le groupe des Crimes majeurs, l'unité des agressions sexuelles.

18 **Me ANNA MANCINI:** Cela faisait partie du rôle intégré avec la
19 police régionale d'Halifax.

20 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui.

21 **Me ANNA MANCINI:** Alors, vous étiez ciblé sur l'équipe d'enquête
22 sur les agressions sexuelles?

23 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui.

24 **Me ANNA MANCINI:** Et d'après ce que je comprends, quand vous
25 étiez là en 2007, vous avez fait l'objet d'une promotion vers sergent d'état-major?

26 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, au sein de l'unité.

27 **Me ANNA MANCINI:** Et là, en 2009, vous êtes devenu un
28 opérateur de polygraphe pour la division « H », c'est ça?

1 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui.

2 **Me ANNA MANCINI:** Est-ce que cela impliquait voyager un peu
3 partout dans la province ou c'est surtout limité à la région d'Halifax?

4 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Non, pour ce poste-là, j'ai voyagé
5 partout à travers la Nouvelle-Écosse, et également à l'Île-du-Prince-Édouard et
6 également dans le Nunavut. On voyageait là-bas.

7 **Me ANNA MANCINI:** Et là, en 2016, vous êtes devenu le sous-
8 officier à Chester.

9 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, dans le comté de Lunenburg.

10 **Me ANNA MANCINI:** Et dans l'automne de 2017, vous avez fait
11 l'objet d'une promotion à sergent d'état-major et vous êtes devenu un gestionnaire des
12 risques au STO... à la STO, et vous occupez ce poste jusqu'à mai 2021, jusqu'à
13 l'année dernière. Et d'après ce que je comprends, vous avez... c'était ça, votre rôle, le
14 19 avril 2020. Et mai 2021, vous êtes devenu sous-officier en charge de l'équipe de
15 soutien aux entretiens pour la division « H » et c'est là où vous êtes basé actuellement?

16 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, je travaille dans le quartier général
17 à Dartmouth.

18 **Me ANNA MANCINI:** Et d'après ce que je comprends comme
19 partie de votre formation, que vous étiez engagé au sein de la GRC, vous avez suivi le
20 cours d'intervention critique. Pouvez-vous nous parler un peu de ce cours-là?

21 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Je pense que c'était en 2016, c'était un
22 cours de cinq jours organisé par le Collège de la police canadienne, mais on avait... on
23 a reçu la formation dans notre quartier général à Dartmouth. D'après mon souvenir, ça
24 nous permettait d'identifier des incidents critiques, que ce soit un tireur actif, un
25 acteur... un tireur non actif ou une situation de sinistre, et là, on assumait le contrôle de
26 ces situations-là, sinon on pouvait le passer à commandant en intervention critique,
27 établir des périmètres, établir des zones sécuritaires pour les ambulances, des
28 périmètres à l'intérieur, à l'extérieur, il pourrait s'agir de faire venir des ressources

1 supplémentaires, superviser les ressources dont on disposait pour l'incident critique en
2 fonction des besoins.

3 **Me ANNA MANCINI:** Alors, vous avez dit que ça, c'est en 2016. Le
4 cours a-t-il été développé un peu en réaction aux incidents à Kodiak, à Moncton?

5 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Ah, je sais pas si ç'a été créé en
6 réaction à cela, mais ça l'a quand même suivi.

7 **Me ANNA MANCINI:** Alors, je présume que ce... si je comprends,
8 c'est le seul cours un peu distinct du cours d'incidents critiques?

9 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Je n'ai pas le cours... je n'ai pas suivi le
10 cours de commandant d'intervention critique. Celui-ci, c'est un cours de cinq jours, je
11 pense que l'autre cours est plus longtemps. Je ne peux pas vous dire, bien plus
12 longtemps, mais c'est un cours différent. C'est l'intervention initiale pour les
13 superviseurs afin de surveiller une situation si nécessaire. C'est pas tous les incidents
14 qui passent une situation de... une situation de commandant en situation critique. Peut-
15 être un vol armé, et là vous surveiller, si c'était... ou une situation de non-activité où il y
16 a un autre otage dans la maison, ça pourrait être résolu avant qu'un commandant en
17 situation d'intervention critique arrive sur la scène.

18 **Me ANNA MANCINI:** Alors, il s'agit d'un cours de cinq jours au
19 sujet des interventions initiales à une intervention critique, mais c'est distinct d'être un
20 commandant en intervention critique.

21 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, c'est ça.

22 **Me ANNA MANCINI:** Est-ce que ce cours-là, est-ce que c'est un
23 prérequis afin que vous assumiez le rôle de gestionnaire de risques?

24 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Je ne peux pas vous le dire pour sûr ou
25 non. J'ai pris le cours avant que j'ai obtenu ce poste-là, mais je peux pas vous dire si
26 c'est un prérequis ou non.

27 **Me ANNA MANCINI:** Alors, à ce stade-ci, Sergent d'état-major, on
28 parlera maintenant du rôle de gestionnaire des risques. Êtes-vous au courant des cours

1 spécifiques ou des... de formations que vous devez suivre pour obtenir ce poste-là?

2 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Afin de faire le poste, on doit être formé
3 avec le système CIIDS. J'avais une formation pratico-pratique, c'était pas vraiment un
4 cours formel, avec le gestionnaire de risques précédent que je remplaçais – CIIDS, afin
5 de comprendre comment le système de répartition par ordinateur fonctionne.

6 **Me ANNA MANCINI:** Avez-vous eu d'autres formations spécifiques
7 au rôle de gestionnaire de risques?

8 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Vos... les antécédents sont importants.
9 Vous avez fait votre carrière, vous avez travaillé dans plusieurs secteurs, vous avez
10 une large gamme de formations et de cas à gérer, des cas majeurs, vous comprenez
11 les différents types de cas d'homicide, d'agressions sexuelles, donc je pense que
12 c'est... il s'agit surtout d'avoir une large gamme d'expériences, vous comprenez les
13 politiques, les procédures.

14 **Me ANNA MANCINI:** Bon, reculons un petit peu. Parlons un peu
15 de votre compréhension générale du rôle de gestionnaire de risques. Qu'est-ce que
16 c'est que ce rôle?

17 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Bon, le rôle du gestionnaire de risques à
18 la STO, selon moi, vise à superviser les agents, les policiers de première ligne dans le
19 cours de leurs fonctions. Quand il n'y a pas de superviseur, je dois quand même
20 travailler plus fort, mais je joue un rôle de supervision, même quand les superviseurs
21 sont là, parce que ça couvre toute la province, sauf Halifax, et aussi la région du Cap-
22 Breton où leurs policiers s'en occupent, mais les autres forces policières, mais là où la
23 GRC joue le rôle de policier, vous êtes superviseur, vous devez donc superviser tout ce
24 qui se passe, que ce soit un incident domestique ou peut-être qu'il y a même un
25 superviseur qui est là, qui est en poste, mais qui est de service mais vous avez quand
26 même un rôle à jouer, même à ce moment-là. Mais normalement, il s'agit de travailler là
27 où il n'y a pas de superviseur qui travaille. Par exemple, vous gérez des incidents
28 critiques comme quelqu'un qui est armé, barricadé, vol à main armée. Où vous devez

1 faire venir des ressources d'un autre détachement, par exemple s'il y a un vol à main
2 armée dans la zone de Colchester et on croit que le suspect est allé un peu plus loin, je
3 pourrais faire venir des gens de, par exemple du comté de Pictou. Ou afin de
4 compléter le supplémenter les besoins.

5 **Me ANNA MANCINI:** Donc vous avez... vous devez coordonner
6 tout cela.

7 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Si les policiers de première ligne ont
8 besoin d'un chien policier, on peut l'organiser s'ils ont besoin de faire des recherches
9 terrestres, je peux trouver un commandant, un chef d'incident pour cela et ensuite on
10 peut mettre cela en place, activer les équipes de recherche. S'ils ont besoin d'un
11 hélicoptère, on peut leur organiser, on peut obtenir les approbations si on essaie de
12 passer par les avions de la GRC et sinon on passe au ministère des Ressources
13 naturelles, pour voir s'ils peuvent nous aider. Donc il s'agit d'être un superviseur et un
14 facilitateur, mais vous aidez les gens à faire leur travail et s'ils ont besoin de quelque
15 chose, que ce soit du conseil, une autre ressource, les services d'appui ou des conseils
16 politiques, aussi comme chef d'incident dans certaines situations, on peut jouer ce rôle-
17 là sur la scène. Donc par exemple, à 2 h du matin, admettons qu'un incident arrive, il y
18 a un conflit à Yarmouth par exemple, et il n'y a pas de superviseur qui travaille dans ce
19 secteur-là, dans le coin de Barrington, j'appelle un autre superviseur, je lui donne des
20 informations nécessaires pour ce dossier et ensuite il en assume le contrôle et je peux
21 aider s'ils ont besoin d'autres ressources, d'autres gens, que ce soit un chien ou ils
22 doivent s'occuper d'une bombe, on peut les aider. Au GTI par exemple.

23 **Me ANNA MANCINI:** Donc je comprends qu'il y a un aspect de
24 supervision, de facilitation aussi, de se procurer des ressources et donc, je comprends
25 que le rôle, le poste de gestionnaire de risque est physiquement situé à la STO. N'est-
26 ce pas ?

27 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui.

28 **Me ANNA MANCINI:** Donc vous arrivez en poste de service et du

1 coup, qu'est-ce que vous faites pour vous informer de certaines situations et qu'est-ce
2 qui fait en sorte que vous soyez alerté à l'existence d'un incident qui exige votre
3 attention ?

4 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Alors, bon, ça dépend du nombre de
5 personnes qui travaillent ce jour-là. Par exemple normalement, voici un exemple, le
6 sergent d'état-major Rehill travaille de nuit et moi je travaille de jour. Donc normalement
7 il y a un peu de regroupement entre les deux. Admettons que j'arrive... je travaille à 7 h,
8 j'arrive un peu plus tôt, j'essaie de voir s'il y a quelque chose où il faut se relayer les
9 tâches de l'autre gestionnaire de risque et si... peut-être que j'aurai un courriel de lui,
10 un texto, un appel « voici la situation, voici ce qui doit attirer votre attention. » J'arrive au
11 bureau, je parle avec le superviseur des répartiteurs de la STO, elle essaie de voir s'il y
12 a quelque chose que j'ai oublié, que je dois savoir. Donc je m'inscris dans le système,
13 j'ouvre mes courriels, j'organise mon quart. Je mets tout devant moi à l'écran et je
14 commence à lire les dossiers. Si je suis le premier à arriver le jour, je vais donc
15 commencer au moment où le dernier gestionnaire de risque a quitté et je vais donc lire
16 tous les dossiers.

17 À la fin de chaque jour, donc, quand vous avez terminé votre quart,
18 admettons que vous terminez à 7 h le matin, il y a un rapport du gestionnaire de risque
19 qui sera envoyé aux policiers et aux superviseurs des zones de détachement pour
20 parler un peu de ce qui s'était passé. Un rapport général des incidents. Surtout les
21 incidents les plus graves. Par exemple, les agressions au foyer, les personnes qui se
22 sont perdues, disparues, les agressions sexuelles. Donc pour qu'il y ait une certaine
23 compréhension de ce qui s'est passé. Donc pour que le superviseur doive s'attarder à
24 ces dossiers le lendemain. Et pour que la direction comprenne aussi ce qui se passe.

25 Alors donc c'est pour cela que je regarde les dossiers, pour voir s'il
26 y a des choses qui sont importantes, que je devrais... ou peut-être que je devrais
27 donner suite avec un policier ou un membre ou un superviseur. Si c'est la fin de
28 semaine, il y a beaucoup de secteurs de la province qui n'ont pas de sergent d'état-

1 major. La plupart ont des caporaux, pas tous les secteurs par contre. J'essaie de voir
2 qui travaille dans quel secteur. Par exemple, Colchester. J'essaie de voir combien de
3 personnes travaillent dans le comté de Colchester, s'il y a un superviseur qui a été
4 identifié, qui est en poste dans le comté de Cumberland, Pictou. Et donc, je passe en
5 revue les différents districts, quel superviseur travaille dans quel secteur. Est-ce qu'on
6 connaît ces gens, est-ce qu'on est à l'aise avec eux, est-ce que je dois m'occuper un
7 peu plus de tel ou tel secteur parce que je sais qu'il n'y a personne là ou pas beaucoup
8 de gens là. Et puis ensuite je me mets à l'affut des différents dossiers.

9 Alors comment est-ce que les choses sont portées à mon attention.
10 Les répartiteurs... bon, quand on a été à Truro par exemple, on peut prendre cela
11 comme exemple. Donc les preneurs d'appels sont d'un côté de l'immeuble et les
12 répartiteurs de l'autre côté et le gestionnaire de risque sera de ce côté-là avec les
13 répartiteurs. Donc dépendamment des volumes des preneurs d'appels, c'est là où bon,
14 vous les entendez peut-être, c'est là où les appels arrivent, bon un incendie, ou quoi
15 que ce soit, et eux ils vont diffuser, ils vont envoyer les appels aux répartiteurs et
16 chaque répartiteur aura la responsabilité d'un secteur ou d'une zone. Je ne peux pas
17 parler pour tous les gestionnaires de risques, mais je n'écoute pas tous les appels qui
18 arrivent, parce qu'il y a combien de canaux de radios, il y en a beaucoup. Si j'écoute
19 tout cela, bien cela va empêcher les répartiteurs d'écouter leurs appels. Si je vois un
20 dossier qui exige mon attention, je peux mettre mon... mon casque d'écoute et je peux
21 écouter le canal de Colchester, par exemple. Si je ne cherche pas un dossier
22 spécifique, je vais compter sur les répartiteurs pour me dire quand je dois... quand il y a
23 quelque chose qui mérite mon attention. Parce qu'ils sont un peu les experts de leur
24 zone. Ils sont plus à l'affut de ce qui se passe dans chaque zone et ensuite ils vont me
25 dire : « Bon bien, il y a quelque chose qui mérite votre attention. Bruce, je pense que tu
26 devrais l'écouter. » Parce que c'est peut-être une poursuite à grande vitesse ou
27 quelque chose comme ça. Et ensuite bon, je vais écouter ce canal, je vais trouver le
28 membre sur le tableau à la carte et je vais essayer de voir les vitesses et je peux parler

1 à ce membre sur le canal radio. Est-ce que ça répond bien à votre question ?

2 **Me ANNA MANCINI:** Oui. Et d'ailleurs, il y a plusieurs choses que
3 vous avez dites qui m'intéresse. Donc vous avez parlé de vous mettre à l'affut des
4 dossiers. Est-ce que cela implique le système CIIDS ?

5 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Donc quand une plainte arrive, bon, je
6 me répète un peu, mais bon, quand une plainte arrive et que l'on demande de l'aide de
7 la police, le preneur d'appel va envoyer l'appel au répartiteur, il crée un événement. J'ai
8 trop d'acronymes dans ma tête, mais bon, ils vont te créer un événement et CAD, et cet
9 événement va faire en sorte que les membres soient envoyés à cet endroit-là. Et si je
10 regarde le dossier, je peux saisir des notes dans cet événement en temps réel. C'est
11 comme cela que je vais saisir des notes dans le dossier. Ça ne serait pas en arrière-
12 boutique. Une fois que le membre est retiré de ce dossier, l'événement sera envoyé au
13 PRO's, ça, ça nous permet de faire l'action directe... l'action principale sur les dossiers.
14 Mais je ne peux pas parler de l'événement CAD une fois que c'est rendu à PRO's. Donc
15 je vais écrire dans l'événement CAD, je vais dire que la gendarme Jane Doe, je lui ai
16 demandé de faire telle chose et ensuite je vais... cela va, donc le saisir dans cet
17 événement. Le membre pourra, le policier pourra lire ce que je lui... mes directives et
18 on pourrait aussi l'obtenir par PRO's, par l'arrière-boutique.

19 **Me ANNA MANCINI:** Donc vous arrivez, vous lisez le registre CAD
20 et vous pouvez comprendre les notes qui sont arrivées en ce qui concerne les
21 différentes plaintes, les différents appels.

22 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Et ça remonte 24 h généralement. Donc
23 après 24 h, disons qu'il est 10 h 13 en ce moment, tous ces événements seront partis
24 du système, seront placés dans PRO's. Même si le dossier est encore ouvert, après
25 24 h je ne pourrai pas saisir de nouvelle note dans ce dossier, il faudrait que je le fasse
26 dans PRO's.

27 **Me ANNA MANCINI:** Après 24 h, il faut le faire dans PRO'S.

28 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** C'est exact.

1 **Me ANNA MANCINI:** Et donc, autre chose que vous avez
2 mentionné, vous avez parlé de faire le tour des districts et de voir quels superviseurs
3 sont en poste dans chaque district et vous avez parlé du tableau. Qu'est-ce que c'est
4 que le tableau, qui est au tableau et qu'est-ce que c'est au juste ?

5 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Si le policier a MWS, donc le poste de
6 travail mobile dans sa voiture, quand il va donc arriver en poste, de service, il doit donc
7 s'identifier avec son véhicule, sa radio, son numéro de cellulaire, et s'il y a une
8 personne ou deux personnes dans la voiture, quels équipements ils ont. Donc quand ils
9 vont s'inscrire, ils vont apparaître sur une liste, sur un écran. Il y a normalement deux ou
10 trois écrans et une partie de l'un des écrans va montrer les membres, leurs véhicules, la
11 radio, le secteur dans lequel ils travaillent.

12 Et avec CIIDS vous pouvez organiser les policiers selon les
13 comtés. Je ne sais comment le faire autrement. On pourrait le faire aussi par numéro de
14 véhicule, si on voulait voir... ou si, on peut les organiser par numéros de véhicules.
15 Mais normalement, moi je vais organiser mes policiers par districts. Donc je sais qui par
16 exemple, travaille dans le comté de Lunenburg, on dans East Hants ou, ainsi de suite.
17 Et donc, tous ces gens sont groupés ensemble. Je vois quels sont les numéros, leurs
18 voitures les radios, les numéros de cellulaires. Tout cela se trouve dans le système de
19 cartographie qui est offert par CIIDS. Donc on voit qui est là, où il travaille, il y a une
20 carte et tout cela. C'est normalement comme cela que je vais établir mes ordinateurs.

21 **Me ANNA MANCINI:** Donc ce système CIIDS vous permet aussi
22 de voir les emplacements GPS des véhicules, des voitures.

23 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** S'ils sont inscrits, oui, c'est ça.

24 **Me ANNA MANCINI:** Et si ce système... est-ce que ce système
25 CIIDS est utilisé surtout à un détachement ?

26 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** C'est disponible aux détachements
27 aussi. Par exemple, quand j'étais à Lunenburg, prenons cet exemple-là, il y avait
28 quelqu'un qui travaillait là. Elle avait accès aussi, mais ce n'était pas mon rôle de

1 l'apprendre, le fonctionnement, mais eux aussi ils peuvent y avoir accès dans le
2 détachement.

3 **Me ANNA MANCINI:** Mais vous, vous avez connu CIIDS dans
4 votre rôle de gestionnaire de risque.

5 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** C'est exact.

6 **Me ANNA MANCINI:** Donc si j'ai bien compris, vous pouvez lire les
7 registres CAD, c'est-à-dire de répartition assistée par ordinateur. Est-ce que vous
8 pouvez aussi suivre les appels 9-1-1 en direct ?

9 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Non.

10 **Me ANNA MANCINI:** Donc le gestionnaire de risque ne peut pas
11 écouter un appel 9-1-1.

12 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Non, pas à ce que je sache. Et quand on
13 était à Truro, dépendamment de la nature, parfois bon, j'entends quelqu'un qui crie, qui
14 dit : « Calmez-vous ! » Parfois on écoute cette partie de l'échange, mais non, je n'ai
15 jamais écouté un appel 9-1-1 en direct. Je ne sais même pas comment le faire, ou si
16 c'est possible.

17 **Me ANNA MANCINI:** D'accord. Donc, vous vous êtes référé à la
18 cartographie, vous avez des cartes à l'ordinateur. Quel système de cartographie est
19 généralement utile pour vous, comme gestionnaire de risques.

20 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Bon, le système de cartographie qui est
21 rattaché au poste de travail mobile pour voir l'emplacement des véhicules, Google MAP
22 aussi et la pictométrie aussi.

23 **Me ANNA MANCINI:** Ah, vous connaissez la pictométrie ?

24 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui.

25 **Me ANNA MANCINI:** Et comment est-ce que cela fonctionne dans
26 le système, est-ce que c'est efficace ?

27 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, très efficace. Maintenant, il y a des
28 limites parce qu'à certains endroits, ce n'est pas meilleur que Google Map. Plus vous

1 êtes en zone rurale et plus il est difficile pour la pictométrie de fonctionner. Les images
2 sont parfois pires, mais à Truro, si vous voulez par exemple, voir cet immeuble de
3 l'extérieur, oui, c'est très bon. On peut mesure l'extérieur de l'immeuble parce qu'il y a
4 beaucoup de photos qui sont disponibles à ce moment-là. ET si j'ai bien compris, je n'ai
5 jamais fait un cours formel sur la pictométrie, mais on avait toujours aimé l'utiliser parce
6 que c'est très convivial. S'il y a une personne disparue, je peux envoyer des images à
7 un policier sur son cellulaire, je peux lui montrer l'endroit, l'emplacement du lac, les
8 voies de sortie, d'entrées. Moi, je l'utilise beaucoup. La première année je ne l'utilisais
9 pas beaucoup, mais une fois que j'ai commencé à le comprendre et plus de... et j'ai
10 commencé à l'utiliser beaucoup et je l'utilisais régulièrement. Donc si on en avait besoin
11 rapidement, normalement il fallait faire entrer les mots de passe afin de l'avoir toujours
12 disponible. Donc certaines zones, c'était très, très bon. D'autres pas vraiment.

13 **Me ANNA MANCINI:** Et donc, vous utilisez les deux systèmes ?

14 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** C'est ça, oui. Souvent je faisais une
15 recherche sur Google Map et ensuite, si j'avais besoin d'une adresse, parfois je
16 pouvais, ou si j'avais déjà l'adresse, je pouvais passer à la pictométrie. C'était très utile
17 dans le cas des recherches ou dans le cas où il y avait des personnes armées,
18 barricadées, dans ce cas-là on pouvait vraiment placer les policiers.

19 **Me ANNA MANCINI:** Donc il y a un aspect interactif de la
20 pictométrie.

21 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** C'est ça, oui. On peut envoyer des
22 captures d'écran et tout cela.

23 **Me ANNA MANCINI:** Mais si vous... je l'envoie à votre poste de
24 travail mobile ?

25 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, si vous êtes dans votre véhicule.
26 Mais si vous êtes sorti du véhicule, je dois l'envoyer à votre cellulaire, parce que là...
27 mais ça, ça devient plus problématique, parce que bon, j'ai dix membres, je dois
28 envoyer dix textos, ou un texto si j'ai tous les numéros. Mais alors ça dépend de

1 combien de temps j'ai pour diffuser de l'information, mais c'est... souvent c'était ça,
2 j'envoyais des images par cellulaire parce que c'est aussi possible et tout le monde a
3 un cellulaire normalement que ce soit personnel, ou un cellulaire de travail.

4 **Me ANNA MANCINI:** Vous avez parlé un petit peu en tant que
5 comme gestionnaire de risques pour ce qui est de faciliter les ressources dans une
6 situation donnée et l'une de ces situations dont vous avez parlé, c'est le service aérien.
7 Vous avez eu une expérience de faire appel aux services aériens pour des cas
8 majeurs ?

9 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, assez souvent. Oui, il y a trois,
10 quatre ans en particulier.

11 **Me ANNA MANCINI:** Et donc, sur la base de votre expérience, est-
12 ce que les services aériens par la GRC, par la division G, ils ont toujours été
13 disponibles, ils ont toujours répondu présents ?

14 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Je ne sais pas. Je vais être équitable,
15 parfois ou j'ai pu les avoir oui, ou je n'ai pas été en mesure, oui. Je ne sais pas combien
16 de fois j'ai fait appel à leurs services. Donc je ne sais pas. Vraiment, je vais devoir
17 deviner pour vous donner un nombre exact, mais c'est clair que c'est les deux cas.
18 C'est arrivé, parfois ils arrivent, lorsqu'ils sont disponibles, ils arrivent tout de suite sur le
19 champ. Et si j'ai d'autres alternatives en termes de ressources par rapport, en fonction
20 des situations, que ce soit des services ADN ou des drones, parfois nous avons eu à
21 utiliser cela. Ou parfois, il n'y a pas de services du tout, ça dépend des situations.

22 **Me ANNA MANCINI:** Donc vous avez eu certaines expériences en
23 apprenant qu'il n'y avait pas de service aérien disponible à la GRC et dépendamment
24 des contingences, donc, vous aviez appris tout au long de votre parcours en tant que
25 gestionnaire de risques?

26 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, ça dépendait de la situation, donc
27 parfois ça dépend des plans, je ne... je vais dire, par exemple,... je ne vais pas dire
28 qu'à chaque fois que j'ai eu besoin d'un hélicoptère ou d'un avion, je les ai eus, mais

1 parfois y'a un programme, il y a une idée générale, mais je ne me rappelle pas très, très
2 bien du programme, s'il y avait beaucoup de demandes, si je les ai beaucoup utilisés,
3 par exemple pour l'année passée, donc (inintelligible) on a besoin d'abord de
4 commencer par un appel au téléphone et s'ils sont disponibles, ils viendraient, ils se
5 présenteraient; sinon, ben, que ce soit... qu'ils soient dans les airs peut-être occupés
6 ou alors qu'ils sont sur le sol pour des raisons de maintenance, et donc, parfois s'il y a
7 une recherche sur terrain par exemple, ça n'a jamais été un problème. Donc, on peut le
8 faire avec les pompiers. Parce qu'ils se sont toujours montrés, ils se montrent toujours
9 disponibles lorsqu'ils peuvent, et donc, dans les autres cas, ils ont été disponibles, mais
10 maintenant, ça va dépendre des situations parce que les personnes... les gens sont en
11 d'autres engagements aussi, et donc, à chaque fois qu'ils ont été disponibles, ils ont
12 répondu présents.

13 **Me ANNA MANCINI:** Donc, je vais rebondir sur l'autre aspect pour
14 ce qui est de l'installation, de votre rôle de gestionnaire de risques en tant que
15 superviseur. Vous avez déjà souligné que, essentiellement, un superviseur, lorsqu'il y a
16 une absence de supervision, à quel point le gestionnaire de risques – dites-moi, si la
17 question n'est pas posée de façon adéquate –, quand est-ce que le gestionnaire de
18 risques va gestionnaire de risques va emboiter le pas et porter le chapeau du
19 superviseur dépendamment de la situation?

20 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Parce qu'on est sur site.

21 **Me ANNA MANCINI:** D'accord.

22 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Ou alors, ça ne doit pas être forcément
23 un sergent d'état-major, ça peut être un caporal qui soit bien entraîné, qui soit bien
24 formé. Ça ne fonctionne pas forcément par le garde lorsqu'il est question de superviser.
25 Lorsqu'un sergent ou sergent d'état-major a plus d'expérience, je dirais, dans un rôle
26 particulier, il se peut qu'il y ait des cas particuliers, mais c'est clair que peut-être que je
27 vais faciliter et assister dépendamment de l'aide sur la base des informations que nous
28 recevons, des ressources, les hélicoptères, les services cynophiles, quel que soit le

1 besoin.

2 **Me ANNA MANCINI:** D'accord.

3 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** J'ai répondu à votre question?

4 **Me ANNA MANCINI:** Oui. Et je pense que ou est-ce qu'on veut
5 aller, c'est que ce concept, cette idée en termes généraux dans des incidents majeurs
6 ou critiques, j'imagine qu'un gestionnaire de risques, c'est... l'une des premières
7 étapes, c'est de contacter le superviseur des membres qui sont impliqués dans un cas
8 d'incident majeur.

9 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Ça dépend de l'incident. Lorsqu'il est
10 question par exemple de... il y eu, par exemple, les pompiers, j'ai eu à demander... à
11 contacter le superviseur, donc ça va dépendre du niveau de sécurité et de la capacité
12 de remédier à ça. Donc, si c'est très proche du sommet et que ce n'est pas
13 nécessairement la première chose parce que, encore une fois, ça va dépendre de la
14 situation que je pourrais avoir une... faire appel à une personne, peut-être le service
15 cynophile de la police, d'autres membres vont être là, et, par exemple, si on a le
16 commandant sur place. Ça dépend des situations, mais une fois que j'ai l'aspect
17 sécuritaire qui est assuré, à ce moment-là le superviseur de la zone, si j'arrive... s'ils
18 sont disponibles, ça serait eux-mêmes qui seront en tête de liste.

19 **Me ANNA MANCINI:** D'accord. C'est utile. Donc, un certain... une
20 certaine étape, si vous êtes en mesure d'établir un contact avec un superviseur de
21 détachement pour... ou un superviseur de secteur, de district, et donc, ce superviseur
22 va s'impliquer dans l'incident. J'essaye de comprendre la nature fluide, c'est-à-dire
23 comment ça se passe naturellement lorsqu'un superviseur arrive sur place en cas
24 d'incident critique et quel est le rôle lorsqu'ils se présentent, lorsqu'ils sont sur place.

25 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Donc, une fois qu'il y a le commandant
26 ou le superviseur, que ce soit un commandant d'incident dans une situation particulière,
27 ce qu'on va voir, c'est que, c'est clair, ils vont prendre la relève, ils vont être là pour
28 prendre les rênes. Par exemple, prise d'otages, un vol à main armée, ils vont prendre le

1 contrôle une fois sur place. Ensuite, on va retourner à assister à faciliter, à faire en sorte
2 à ce que les choses se mettent en place sous... selon les besoins du superviseur. Il se
3 peut que je ne demande pas, peut-être que je le pense seulement en relation par
4 rapport à quelque chose.

5 Je vais vous donner un exemple. Un incident qui a eu lieu, je pense
6 qu'il y a deux ans de cela, la personne avait poignardé un officier de police, et donc...
7 nous avons eu aussi... il y a eu une dame qui était portée disparue, donc j'ai l'équipe de
8 recherche sur scène, mais je garde un œil sur le Bridgewater, c'est-à-dire le comté où a
9 lieu l'incident. Donc, le superviseur qui est sur place, un sergent d'état-major qui est là
10 sur place, parce que en tant que commandant d'incidents critiques, ils sont sur place, je
11 sais qui ils sont, s'ils ont besoin d'aide, je suis là, mais aussi j'ai besoin de collaborer
12 avec un hélicoptère qui est à la recherche de la dame qui est portée disparue. Donc, la
13 situation va changer dépendamment, par exemple, des services cynophiles, qui doivent
14 travailler dans les... aller chercher dans la forêt, et donc, je suis là avec l'hélicoptère qui
15 recherche la femme qui est disparue et aussi les services cynophiles qui sont à la
16 recherche... qui font des recherches dans la forêt. Donc, peut-être qu'ils ne pensent
17 pas à faire appel à un hélicoptère ou ils ne savaient pas qu'il y avait un hélicoptère qui
18 allait venir pour justement rechercher la personne disparue jusqu'à ce que je dise
19 « écoutez, y'a un hélicoptère qui est disponible », et donc, on l'a pris.

20 Donc, on fait que bouger, on ne fait que faire bouger les choses et
21 pour nous assurer que le travail est facile un peu pour tout le monde, et parce qu'il y a
22 plusieurs étapes justement.

23 **Me ANNA MANCINI:** Oui. Vous avez dit quelque chose de très
24 intéressant pour moi. Vous avez dit, donc, il y a des sergents, des sergents d'état-major
25 qui peuvent se présenter sur place malgré le fait que le superviseur ou le commandant
26 n'est pas sur place encore. Donc, ma question, dans cette situation précisément, c'est
27 que, qui est le commandant ad hoc de l'incident, est-ce que c'est le gestionnaire de
28 risques ou alors ce sont ces sergents et ces sergents d'état-major qui se sont présentés

1 sur les lieux?

2 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** N'importe qui. Ça peut être le sergent, le
3 sergent d'état-major, dépendamment du district.

4 **Me ANNA MANCINI:** Donc, selon votre vue, il serait possible pour
5 un gestionnaire de risques de laisser la place à un commandant ad hoc sous réserve
6 qu'il y ait une supervision du lieu si ce n'est pas le commandant de district?

7 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, tout à fait. S'ils ont besoin de... si
8 j'ai vu quelque chose qui serait intéressant pour eux, j'appellerais et je vous dirais,
9 « écoutez, il se peut que je ne sois pas là », je peux faire un appel de façon individuelle,
10 et je contacterais la personne, et puis je peux leur dire « voilà ce que j'ai vu, si vous
11 avez besoin de plus de ressources ou si vous êtes corrects avec ce que vous avez », et
12 donc... parce que je sais qu'ils ne savent pas qui travaille dans, par exemple, le comté
13 Queens, ou Canfield, ou Barrington, Yarmouth, mais avec le temps je pense qu'il serait
14 mieux de faire appel à des ressources, mais je ne ferai pas ça si je n'ai pas clarifié la
15 chose avant. Et donc, ce que je... ça ne veut pas dire que c'est ce qu'ils veulent à une
16 étape donnée, c'est juste que moi, j'offre l'aide, j'offre... je dis ce qu'ils veulent.
17 Maintenant, s'ils sont preneurs, oui, mais sinon, on va changer. Parce qu'ils sont là sur
18 place. Moi, je suis à Truro, donc je suis en contact avec... y'a des personnes qui
19 savent... qui connaissent très bien la région, même si moi je la connais assez, mais
20 eux, ils la connaissent très, très bien, ils savent, donc, je sais qui va travailler sur place,
21 je sais qui c'est qui travaille dans les secteurs avoisinants.

22 **Me ANNA MANCINI:** Donc, vous avez bien dit que vous assumez
23 le facilitateur de sorte à ce que vous sachiez qui fait quoi et où.

24 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, exactement, selon mon opinion.

25 **Me ANNA MANCINI:** D'accord. Donc, peut-être qu'à ce moment-là
26 ça nous amène maintenant au 19 avril 2020.

27 Et je me demande, Madame la registraire, si on peut aller au
28 paragraphe 368.

1 Sergent d'état-major Briers, le paragraphe, si vous êtes en mesure
2 de le voir, il est face à vous. Voilà. Donc, je vais vous poser la question, Monsieur,
3 avez-vous eu la chance de revoir ce document?

4 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Par rapport... oui.

5 **Me ANNA MANCINI:** Donc, ce que je vais faire, je vais essayer
6 d'orienter un peu ma question. Sur la base du paragraphe du document, mais je vous
7 encourage à développer justement, à vous étaler. Donc, le paragraphe que j'ai ici, le
8 368, il est approximativement... à environ 6 heures du matin le 19 avril, le manager... le
9 gestionnaire de risques Rehill a appelé le sergent d'état-major Briers, le sergent d'état-
10 major Briers était en route au CCO pour justement prendre le quart de travail, essayer
11 de voir à 7 heures du matin. Le gestionnaire de risques Rehill a mis à jour le sergent
12 d'état-major Briers sur la situation et l'a informé que la GIT était à la recherche dans la
13 région de Portapique, ils font du porte-à-porte pour trouver l'auteur. Lorsqu'en route le
14 sergent d'état-major Briers a appelé le district d'Halifax, c'est-à-dire de la GRC, est-ce
15 que ça s'accorde avec votre mémoire par rapport à ce qui s'est passé le 19 avril pour
16 vous?

17 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui.

18 **Me ANNA MANCINI:** Et donc, c'était la première fois que vous
19 avez entendu du tireur actif?

20 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui. J'avais reçu l'appel ce matin, oui.

21 **Me ANNA MANCINI:** Je suis intéressée par cette demande que
22 vous avez faite au sergent Sutherland. Pouvez-vous nous expliquer la base de cette
23 demande?

24 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Donc, je ne savais pas si le sergent
25 Sutherland travaillait ou pas ce jour-là. J'ai juste eu son téléphone pour le... bien sûr, le
26 commandant de la GRC ce jour-là, donc lorsqu'il m'avait parlé du sujet de cette
27 demande de la région de Halifax, je lui avais demandé s'il avait vérifié, il a dit que non,
28 et quels efforts ils avaient faits jusque-là, et donc, là où je... je travaillais dans un

1 environnement intégré, je voulais juste savoir s'il savait, s'il avait quelque chose sur son
2 système. Donc, nous avons opéré sur Vercedex (phon.), mais de façon similaire, ce
3 sont des données, des dossiers, et donc, je me demandais s'il était là. Donc, sur la
4 base de cela, parce que lui, en tant que sergent d'état-major, il n'avait pas de formation
5 de ça, donc, il était question de souligner.

6 Donc, j'ai appelé le commandant superviseur et je supervisais, en
7 fait, Wayne, donc je le connaissais bien, lorsque j'étais à Sutherland [sic], je lui avais
8 demandé s'il pouvait vérifier, ils étaient... il était déjà au courant de la situation au sujet
9 d'un tireur actif à Portapique, et donc, je lui ai posé la question sur le sujet, il m'a dit qu'il
10 allait vérifier et je lui avais demandé s'il pouvait l'envoyer.

11 Donc, on peut sauvegarder le document et ce qui va faciliter son
12 envoi par email au lieu de le couper en plusieurs messages. Donc, je lui ai demandé de
13 le faire dans ce format de sorte à ce que quand je le reçois, quand j'arrive au CCO, je
14 pourrai avoir la chance de le lire et de voir c'était quoi le contenu avant même que je
15 n'arrive sur place, que je n'aille là-bas.

16 **Me ANNA MANCINI:** Donc, vous n'êtes pas en mesure d'avoir
17 accès à un Cedex (phon.) au CCO.

18 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Non. Je ne sais pas s'ils peuvent
19 maintenant, mais je ne pouvais jusqu'à mai 2021.

20 **Me ANNA MANCINI:** Et donc, vous connaissiez ce système par
21 rapport au temps pendant lequel vous étiez intégré.

22 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, oui. Je l'utilisais lorsque j'étais... je
23 travaillais à la section.

24 **Me ANNA MANCINI:** D'accord. Souvenez-vous... vous vous
25 rappelez qu'à ce moment-là, lorsque vous conduisiez au CCO, s'il y avait des véhicules
26 qui étaient à la recherche par rapport... c'est-à-dire le véhicule dans lequel l'auteur était
27 en train d'agir?

28 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, il y avait trois véhicules. Je pense

1 que c'était un Jeep Wrangler... si je peux revoir mes notes... je pense c'était un pick-up
2 et une Mercedes blanche. Donc, je vis à Halifax, et donc, je fais la route tous les jours
3 pour mon quart de travail, donc lorsqu'il est dans la région de Dartmouth, ils ont dit que
4 ces véhicules... donc moi, je conduis, je prends toujours l'autoroute d'Halifax et donc je
5 regardais ces véhicules qui étaient dans le sens inverse, qui se... qui étaient assez
6 similaires aux descriptions que je venais d'avoir.

7 **Me ANNA MANCINI:** D'accord. Et vous êtes arrivé au CCO vers
8 7 heures du matin ou un peu avant?

9 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, à 7 heures.

10 **Me ANNA MANCINI:** Et à ce moment-là, vous rencontrez le
11 sergent d'état-major Rehill. Pouvez-vous nous dire sur quoi vous aviez parlé?

12 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Donc, il m'a donné un aperçu bref, enfin
13 un aperçu sur ce dont il savait ce qui s'est passé ou ce qu'il avait appris de ce qui s'est
14 passé dans la nuit le temps que j'arrive là-bas. Je sais pas s'il connaissait déjà le
15 nombre de victimes à ce moment-là, de personnes décédées, mais comment ça s'est
16 passé, qui était en charge du personnel. Le sergent d'état-major Halliday, le sergent
17 d'état-major MacLeod qui étaient sur scène, et j'essayais de comprendre s'il y avait des
18 gens qui étaient morts ou s'il était toujours sur le lieu ou... le suspect aussi, son
19 véhicule, et qu'on essayait de l'identifier.

20 **Me ANNA MANCINI:** Et à ce moment-là, à cette étape, étiez-vous
21 en mesure de revoir le journal de bord, de revoir la répartition assistée par ordinateur?

22 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Probablement que je l'ai fait à un certain
23 degré, ce sont des informations, une charge d'informations, c'est-à-dire une grosse
24 (inintelligible) d'informations, donc il fallait que je rattrape parce qu'il y avait pas mal
25 d'appels à ce sujet-là, il y avait pas un seul appel pour cet évènement, mais j'ai
26 définitivement, bien sûr, regardé parce que lorsqu'une personne finit son travail, on a
27 besoin de redémarrer le système, et donc, il était question que j'en apprenne plus. Je
28 l'ai probablement vu, mais je ne savais pas que c'était Portapique, j'étais en train de

1 chercher, qu'il était question d'identifier les véhicules, que ce qu'il y avait... ce qui était
2 disponible au centre de commandement et, bien sûr, de faire avec tous les outils.
3 Maintenant... mais je ne pense pas que je l'aie fait, mais c'est clair que je regarderais,
4 je révisais les dossiers pour savoir qu'est-ce qui se passait parce que c'était toujours
5 accessible.

6 Je ne pense pas que j'ai ajouté pas mal de notes dans ce journal
7 de bord, mais il fallait retourner en arrière justement pour en savoir davantage, en
8 apprendre davantage sur l'évènement, donc il fallait défiler, redéfiler tout ça, donc
9 comme j'avais commencé à 7 heures, je devais voir... mais lorsqu'il était capable, bien
10 sûr, j'étais en mesure justement de le faire très rapidement pour rattraper, essayer d'en
11 savoir plus par rapport à l'évènement.

12 **Me ANNA MANCINI:** Et vous étiez en mesure de surveiller les
13 radios à ce moment-là par rapport à ce qui se passait?

14 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui. Oui, bien sûr, j'avais sur le...
15 j'écoutais la radio de Colchester à ce moment-là.

16 **Me ANNA MANCINI:** Madame la registraire, voulez-vous nous
17 montrer le paragraphe 441 [sic].

18 Donc, c'est à...

19 Pardon, 421.

20 Donc, on parle de l'équipe GIT qui fait la recherche de véhicules à
21 Portapique, donc on parle de la Taurus au chalet de l'auteur, ils cherchent la plaque
22 d'immatriculation de la base de données de la GRC, le propriétaire du véhicule est
23 retourné à Berkshire Broman et il a vérifié la compagnie, les informations de
24 l'entreprise, Justice Network, dans la base de données, d'autres véhicules qui sont
25 inscrits.

26 Donc, c'est vrai que c'est trop technique. On apprécie que vous
27 aviez pas mal de bases de données. Pouvez-vous nous dire sur ce réseau de Justice,
28 donc il y a une relation avec cette personne en particulier, cette compagnie?

1 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Je n'ai pas dirigé cela, c'était, si ma
2 mémoire ne me fait pas défaut, c'était le superviseur du côté des répartitions qui était à
3 JEIN qui... donc encore une fois, c'est lui qui avait le mot de passe, parce que JEIN ce
4 n'est pas quelque chose que j'utilise très souvent, donc je n'étais pas là. Donc il avait
5 vérifié cela, il devait vérifier cela, et à ce moment-là on avait revu tous les véhicules qui
6 appartenaient, ou qui se trouvaient dans la base de données de JEIN.

7 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui. Je pense que c'est Brian, il l'a fait
8 pour moi.

9 **Me ANNA MANCINI:** D'accord. Et donc c'est une routine ? C'est
10 une vérification de routine que vous avez faite au CCO ?

11 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, bien sûr. On le fait souvent par
12 JEIN. On vérifie cela.

13 **Me ANNA MANCINI:** D'accord. Vous pouvez ne pas être en
14 mesure de répondre à cette question, mais y a-t-il une raison pourquoi une information
15 ne se montre... on ne le voit pas sur le système de JEIN. Ou pour d'autres raisons.

16 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Je ne peux pas répondre à cette
17 question.

18 **Me ANNA MANCINI:** Merci. D'accord, alors je vais passer à autre
19 chose. Je veux vous parler de la première fois que vous étiez au courant du fait que
20 l'auteur conduisait une réplique d'une autopatrouille de la GRC. Alors je vais vous jouer
21 un extrait audio d'un appel téléphonique qui a eu lieu à 7h22. Madame la registraire,
22 c'est le COMM0058368.

23 **[ENREGISTREMENT AUDIO]**

24 OCC : Bonjour. Ce n'est pas Brian.

25 S. É-M Briers : Non, c'est Bruce.

26 OCC : J'ai Halifax, la répartition à la ligne.

27 S. É-M Briers : Oui. Allez-y. C'est le sergent d'état-
28 major Briers, gestionnaire de risques.

1 CPIC : Désolé, je voulais parler au superviseur Brian.
2 S. É-M Briers : Non, il est parti pour la journée, je l'ai
3 remplacé.
4 CPIC : Bonjour, je m'appelle Laura, je travaille avec
5 CPIC dans le centre d'Halifax aujourd'hui.
6 S. É-M Briers : Oui Laura.
7 CPIC : Nous venons de recevoir des renseignements
8 que le suspect est dans un véhicule identifié GRC.
9 Avez-vous ces renseignements-là ?
10 S. É-M Briers : Non.
11 CPIC : Alors apparemment c'est le « 28-Bravo-11 ».
12 S. É-M Briers : 28-Bravo-11.
13 CPIC : Le suspect est habillé dans un uniforme de la
14 GRC, dans un véhicule de la GRC.
15 S. É-M Briers : Oh mon doux. 28-Bravo-11, je vais
16 voir si j'ai ça au tableau.
17 CPIC : C'est ce qu'on recherche, je ne sais pas si sa
18 radio est active. Est-ce qu'il nous a surveillé tout le
19 long.
20 S. É-M Briers : Il n'y a pas de 28-Bravo-11 sur notre
21 tableau.
22 CPIC : D'accord.
23 S. É-M Briers : Laissez-moi passer ça dans le
24 système. Qui m'appelle ? Un instant. Bruce Briers
25 gestionnaire de risques. Bonjour Wayne. Oui, je parle
26 à CPIC. Non, je parle à CPIC sur le canal d'Halifax
27 pour essayer de déterminer si nous avons un
28 28-Bravo-11, comme ils disent. Mais vous n'avez pas

1 ce numéro-là, n'est-ce pas ? 28-Brav... je vais juste
2 vérifier. Alors CPIC, je parle à Wayne Sutherland, le
3 chef de veille. Je vais vous laisser parler à Wayne et
4 je vais passer à lui et à...

5 **[FIN DE L'ENREGISTREMENT AUDIO]**

6 **Me ANNA MANCINI:** Vous vous rappelez d'avoir eu cette
7 discussion-là avec Madame Brine ?

8 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Je ne connaissais pas ce nom de famille
9 jusqu'à ce que je vois le rapport du commandement, mais...

10 **Me ANNA MANCINI:** Mais vous vous rappelez le contenu de cette
11 discussion-là ?

12 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui.

13 **Me ANNA MANCINI:** Alors c'était évidemment la première fois que
14 vous entendez le renseignement au sujet de l'utilisation d'un véhicule de la police.

15 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** J'avais entendu auparavant, quand le
16 sergent d'état-major Rehill a déterminé qu'il y avait plusieurs voitures non identifiées,
17 qu'il pensait avoir pris tout cela en compte. On pensait que c'était des voitures
18 incendiées. C'est la première fois que j'entendais que c'était une voiture identifiée de la
19 GRC.

20 **Me ANNA MANCINI:** Est-ce que vous vous rappelez si le sergent
21 d'état-major Rehill vous l'a fait savoir au téléphone ou une fois que vous vous êtes
22 rendu à la STO.

23 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** L'un ou l'autre ou les deux. C'est lui qui
24 le saurait.

25 **Me ANNA MANCINI:** Madame la registraire, peut-on mettre les
26 paragraphes 427 à 429 du document fondamental. Le 427, c'est l'appel que nous
27 venons d'écouter à environ 7h22 :

28 « Gestionnaire de risques Briers a reçu un appel de

1 Laura Brine, une répartitrice du CPIC à Halifax. Il a
2 fait savoir que le ERS d'Halifax avait des
3 renseignements que l'auteur était dans une voiture
4 avec toutes les identifications de la GRC, identifié
5 28B11. Il a reçu un appel du sergent Sutherland, le
6 chef de veille par intérim du district d'Halifax. Et le
7 gestionnaire de risques Briers a indiqué qu'il parlait à
8 CPIC et qu'il cherchait à déterminer si la GRC du
9 district d'Halifax avait un véhicule de la police identifié
10 avec 28B11. »

11 Quelles tâches est-ce que vous entreprenez à la lumière de ce que
12 vous recevez ? Que vous venez de recevoir ?

13 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Bien il y a l'écran CIIDS et là, sur un des
14 écrans où il y a les lignes du véhicule, aligné selon le district et les véhicules alignés à
15 côté de cela, c'était la voiture de l'autopatrouille. L'identifiant c'est 28-Bravo-11, nom de
16 la personne qui était sensée conduire ce véhicule-là, s'il contenait un système de poste
17 de travail mobile, numéro de cellulaire, tout ça. Alors j'ai accédé au système qui devait
18 montrer tous les véhicules au tableau pour indiquer si un 28-Bravo-11 était inscrit, ce
19 qui signifierait qu'ils auraient dû avoir un poste de travail mobile. Et là j'ai vérifié et il n'y
20 avait pas de 28-Bravo-11 sur l'écran CIIDS. Avec 28-Bravo-11, je peux l'inscrire dans le
21 logiciel de CIIDS et on peut déterminer... et on fait référence à cela comme le
22 « ANI » (phon.). J'ignore qu'est-ce que cela signifie, mais c'est l'identifiant pour la radio
23 pour ce véhicule-là. Alors si le véhicule avait eu une radio qui avait été installée par la
24 GRC, un ANI serait associé à cela. Là, la radio était revenue. Quand j'ai saisi
25 28-Bravo-11, il n'y avait aucun identifiant, il n'y avait pas de ANI qui a été présenté. Si
26 j'en avais trouvé un, et au bureau du gestionnaire de risques et le superviseur de la
27 STO, c'est pareil, ils peuvent désactiver la radio via son ANI. Si une voiture de la police
28 va recevoir une réparation au garage, le protocole est qu'un membre doit appeler la

1 répartition et dit : « Bon, je vais aller déposer mon véhicule au garage pour des
2 réparations, pouvez-vous désactiver la radio. » Alors le gestionnaire de risques
3 recevrait cela, s'il y en a un et au bureau et on mettrait ça dans une autre base de
4 données et on pourrait désactiver la radio. Si quelqu'un voulait voler cette voiture-là
5 pour une sorte de cavale, oui, il y a une radio, mais vous ne pourriez pas vous en servir.
6 C'est un morceau d'acier à l'intérieur avec des éléments électroniques. À moins que je
7 l'active ou si le gestionnaire de risque l'active. C'est pourquoi j'ai été chercher ça. Pas
8 de voiture, pas de ANI, alors certainement pas un de nos véhicules, mais si ça contient
9 28-Bravo-11, c'est curieux. Est-ce que ça répond à votre question ?

10 **Me ANNA MANCINI:** Oui. Alors votre processus mental, c'est qu'il
11 faut identifier si c'est une voiture légitime de la GRC et numéro 2, votre processus est
12 déterminer s'il y a accès à une radio.

13 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Alors cela aurait donné lieu à une tout
14 autre situation s'il avait accès à une radio, il pourrait entendre toutes les
15 communications sur les radios. Sur les canaux cryptés. Cela serait une énorme
16 difficulté. C'est pourquoi j'ai demandé au sergent d'état-major Sutherland si c'est sur
17 ses tableaux. J'ignore quels sont les ordinateurs qui sont... qui l'envoi vers Versadex
18 (phon.) ou IES, moi, je ne peux pas accéder aux voitures qui sont dans le domaine
19 d'Halifax, je peux juste indiquer ceux qui sont dans la province. Lui, il faudrait qu'il fasse
20 de son côté pour vérifier s'il s'agit d'un de leurs véhicule ou s'il y a un véhicule d'attaché
21 au véhicule.[sic] Parce qu'il ne devrait pouvoir faire la même chose que moi.

22 **Me ANNA MANCINI:** Merci. Je sais que plusieurs moments plus
23 tard, à 7h29, en réaction à l'appel reçu de Madame Brine, vous avez fait un appel et
24 Madame la registraire, est-ce qu'on pourrait jouer l'appel de 7h29.

25 **[ENREGISTREMENT AUDIO]**

26 S. É-M Briers : Bonjour c'est Bruce.

27 S. É-M Carroll : Bruce, comment ça va ?

28 S. É-M Briers : Je viens de recevoir un appel de CPIC

1 d'Halifax et Wayne Sutherland d'Halifax, ils ont
2 justement émis qu'il est dans un véhicule identifié...
3 un de nos véhicules identifiés 28-Bravo-11 et d'être...
4 se surveiller pour lui dans un uniforme. Maintenant,
5 j'ai saisi 28-Bravo-11, nous n'avons pas de voiture
6 avec cet identifiant-là.
7 S. É-M Carroll : Non.
8 S. É-M Briers : J'ai demandé à Wayne d'obtenir des
9 renseignements, je n'ai aucune idée d'où est-ce qu'on
10 a obtenu ces renseignements-là.
11 S. É-M Carroll : Il a une voiture de la police, une
12 véritable Taurus qui est complètement équipée, ça
13 ressemble vraiment à une voiture.
14 S. É-M Briers : Mais ça, c'est incendié.
15 S. É-M Carroll : Oui, ça semble que oui.
16 S. É-M Briers : Alors le 28-Bravo-11, cette voiture-là
17 n'est pas dans notre système ?
18 S. É-M Carroll : Non, non. 28 ils en ont jusqu'à 4 euh
19 jusqu'à 3.
20 S. É-M Briers : Je voulais vous communiquer cela.
21 Vous avez une voiture identifiée complètement, c'est
22 quoi.
23 S. É-M Carroll : Je pense que j'avais entendu cela,
24 mais il avait trois Taurus en partant, il en avait une
25 autre.
26 S. É-M Briers : Mais on a justement ouvert son
27 dossier dans... on l'a cherché dans le JEIN.
28 S. É-M Carroll : Nick l'a arrêté il y a quelques mois, il

1 conduisait une Ford Taurus qui avait encore des
2 marques.
3 S. É-M Briers : Avez-vous une photo de lui, Al ?
4 S. É-M Carroll : Oui.
5 S. É-M Briers : Alors vous avez une photo, c'est ça ?
6 S. É-M Carroll : Oui, sa photo de permis de conduire.
7 S. É-M Briers : Et je vais vous envoyer une photo plus
8 récente de Facebook, disons.
9 S. É-M Carroll : Ça se peut oui.
10 S. É-M Briers : OK d'accord, mais juste confirmer
11 cela parce que diffuser cela, j'ai dit Wayne, détermine
12 d'où ça vient parce que je ne sais pas s'il y a des
13 véhicules comme ça.
14 S. É-M Carroll : Pas de problème.
15 S. É-M Briers : Je vais vous parler.
16 S. É-M Carroll : D'accord.

17 **[FIN DE L'ENREGISTREMENT AUDIO]**

18 **Me ANNA MANCINI:** Est-ce que vous vous rappelez cet appel
19 téléphonique ?

20 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui.

21 **Me ANNA MANCINI:** Alors ma première question, c'est peut-être
22 une question un peu évidente, pourquoi est-ce que vous faites cet appel-là ? C'est quoi
23 l'objectif et pourquoi au sergent d'état-major Carroll ?

24 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Je savais que le sergent d'état-major, je
25 pensais selon ce qu'on m'avait dit que le sergent d'état-major Carroll était à la STO et
26 sergent d'état-major Carroll est le commandant de district pour le comté de Colchester,
27 sergent d'état-major West est en charge, mais je ne peux pas l'appeler avec chaque
28 élément de renseignement. Lui, comme moi, on peut juste assimiler... on n'arrive pas à

1 assimiler tous les renseignements, alors j'ai indiqué quelque chose que lui il devrait
2 savoir et s'il n'est pas au courant de cela, je voulais m'assurer que quelqu'un en poste à
3 la STO sache ce qu'on venait de me dire.

4 Tout un choc pour moi, qu'il y avait une voiture identifiée en... une
5 voiture identifiée qu'on ignorait. Est-ce que c'était volé ? Je ne savais pas comment on
6 aurait pu obtenir une voiture identifiée. Je voulais juste m'assurer que je n'avais rien
7 raté aussi des renseignements à Halifax, je voulais m'assurer que j'achemine à la STO
8 là où se trouvait le sergent d'état-major. C'est lui qui était en charge du comté de
9 Colchester, alors plutôt que d'appeler sergent d'état-major West avec toutes les pièces
10 de renseignement, je l'acheminais vers quelqu'un qui était avec lui afin que ça
11 s'achemine là où ça devait se rendre. Ou je recevais une réponse de lui qui confirmait
12 qu'il pensait que la voiture avait été incendiée. Alors d'emblée j'étais moins inquiet.

13 **Me ANNA MANCINI:** Est-ce que c'était typique des interventions
14 critiques de façon générale, que vous ne preniez pas contact avec le commandant des
15 interventions critiques directement ?

16 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, c'est du cas par cas. Et
17 certainement, le montant de renseignement qui rentrait est-ce qu'il y a des moments où
18 j'ai appelé le commandant d'intervention critique, certainement. Mais je ne pensais pas
19 que ça serait juste dans ce cas-ci, mais je savais qu'il devrait être au courant de ce qui
20 s'était passé, parce qu'il était dans la chambre. Moi je ne suis pas dans la chambre.
21 Dans la salle, plutôt. Je voulais m'assurer qu'il sache quelque chose... ce dont il devait
22 savoir, ou vous pour identifier s'il y avait quelque chose qui manquait. Alors quand il a
23 dit cela, peut-être qu'il a dit : « Bon, peut-être qu'ils ont le véhicule là-bas. » Mais je
24 voulais m'assurer que ça se rendait, que c'était acheminé là où ça devait se rendre.

25 Alors c'est du cas par cas. C'est de s'assurer que le renseignement
26 est acheminé. Je dois m'assurer que le renseignement se rende à la personne. Soit ils
27 s'en servent, ou ils ne s'en servent pas. Ça, je ne peux pas corriger, mais je peux
28 m'assurer que l'élément d'information est acheminé et vice versa. À Halifax, une fois

1 que j'avais parlé à Al Carroll, j'aurais eu besoin de leur faire une mise à jour pour leur
2 fournir.

3 **Me ANNA MANCINI:** Étiez-vous au courant, au moment où vous
4 faisiez l'appel qu'il y avait une interview avec Lisa Banfield ?

5 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Non, je ne pense pas que je savais
6 qu'on l'avait trouvée ou qu'on lui avait parlé. Je ne pense pas à ce stade-là que je le
7 savais. Je vais vous donner un exemple. Il y a un téléphone cellulaire de travail dont
8 j'ai, il y a le téléphone cellulaire du gestionnaire de risques qui reste sur la table du
9 gestionnaire de risques. Quand j'arrive au travail, je n'utilise d'habitude pas mon
10 téléphone, parce que j'utilise celui du gestionnaire de risques. C'est celui-là que les
11 membres des services généraux connaissent, c'est rattaché à la personne, alors s'ils
12 appellent mon téléphone, ça se peut que je sois à la maison, que je ne travaille pas.
13 Alors il s'agit de s'assurer d'une continuité. J'avais un téléphone de travail, un téléphone
14 fixe de travail et également un téléphone de gestionnaire de risques. Il y a un appel que
15 vous avez joué plus tôt où je parle à CPIC Laura Brine et Wayne m'appelle et je crois
16 qu'il m'avait appelé sur mon téléphone professionnel. Vous êtes celui-là du gestionnaire
17 de risques. Alors il y a plusieurs choses qui se passent. Alors on était constamment au
18 téléphone cette journée-là. Je ne me rappelle pas de savoir qu'elle avait été trouvée à
19 ce stade-là.

20 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Si vous changez de sujet, c'est
21 peut-être un bon moment pour une pause.

22 **Me ANNA MANCINI:** Oui, certainement. Je serais heureuse de
23 prendre une pause.

24 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Alors ce sera une pause de
25 15 minutes.

26 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Merci, les procédures,
27 c'est la pause des procédures et on reprendra dans 15 minutes.

28 --- L'audience est en pause à 10 h 59

1 --- L'audience est reprise à 11 h 23

2 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Bienvenue de nouveau,
3 les procédures sont en session.

4 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Maître Mancini.

5 **Me ANNA MANCINI:** Merci Commissaire. Je voudrais demander
6 au sergent d'état-major de se lever.

7 (COURTE PAUSE)

8 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, sergent d'état-major.

9 **Me ANNA MANCINI:** Merci. Sergent d'état-major, on va avancer
10 maintenant dans le temps pour 10h... 7h45 le matin du 19 avril 2020. J'ai compris que
11 par la photo de la réplique du véhicule, qui a été montrée à cette étape, c'est juste ?

12 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui.

13 **Me ANNA MANCINI:** Et ça vous a été envoyé par le sergent
14 Sutherland de la GRC de Halifax ?

15 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui.

16 **Me ANNA MANCINI:** Et à votre connaissance, c'était la première
17 fois que vous aviez vu cette photo de la réplique du véhicule ?

18 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, c'était la première fois.

19 **Me ANNA MANCINI:** D'accord. Et je sais que peu de temps après,
20 quelque cinq minutes après ce courriel, vous aviez aussi reçu un appel téléphonique du
21 commandant de CCO, Glen Byrne, qui est au poste de commandement. Et Madame la
22 registraire, je voudrais que l'on reprenne cet appel qui a eu lieu à 7h45 du matin.

23 **[ENREGISTREMENT AUDIO]**

24 S. É-M. Bruce Briers : Briers.

25 CCO : Oui, j'ai Glen pour vous, merci. Allez-y.

26 S. É-M. Glen Byrne : Merci, c'est qui ?

27 S. É-M. Bruce Briers : Bruce.

28 S. É-M. Glen Byrne : Allô, Bruce, c'est Glen. Essayez

- 1 que ce suspect ici, on ne sait pas c'est qui, et on a
2 pensé que c'était, je crois que tous ses véhicules à
3 l'exception de celui-là. Là je vois un véhicule ici...
- 4 S. É-M. Bruce Briers : Oui c'est un véhicule
5 marqué 28-Bravo-11 qui est marqué.
- 6 S. É-M. Glen Byrne : Oui. On ne sait pas ce qu'il y a
7 et la dernière fois il était dans un véhicule.
- 8 S. É-M. Bruce Briers : Oui d'accord. J'envoie ce
9 message. Je vous envoie ce message et ils ont
10 l'information qu'à 7h27 du matin au CPIC de Halifax il
11 était là à 11h et il portait un uniforme. Et ils m'ont
12 envoyé à l'instant cette photo de lui, je vais vous
13 l'envoyer. Dans deux secondes, je vais vous l'envoyer
14 et c'était dans le garage, ça a l'air d'un garage.
- 15 S. É-M. Glen Byrne : Oui, oui, c'est ça. C'est ce que
16 nous avons, c'est la photo que nous avons ici. Bon,
17 ça peut être une nouvelle, une toute nouvelle
18 marquée, oui, mais de toutes les façons, oui, c'est
19 marqué 28-BRAVO-11, c'est ça, les lumières, les
20 sirènes, le tout est... ça, que c'est à la région de
21 Halifax.
- 22 – Pouvez-vous mettre ça sur une station de travail
23 mobile et en faire la diffusion?
- 24 – Oui, je le ferai.
- 25 – Je vais vous envoyer cette photo à vous tous et
26 aussi elle sera répartie.
- 27 – D'accord.
- 28 – D'accord. Merci. Vous comptez pour ça?

- 1 – Oui, c'est ça.
2 – D'accord.
3 – Le tout, c'est ce qu'on croit.
4 – D'accord. OK. Burn. Merci. »

5 Donc, vous vous souvenez de cette conversation téléphonique?

6 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, je me souviens avoir parlé à Glen
7 Byrne, mais je ne me souviens pas du contenu. Selon les notes, oui, je me rappelle.

8 **Me ANNA MANCINI:** Oui, d'accord. C'est suffisant. Donc, il me
9 semble que lors de cet appel, vous êtes sous l'impression que c'est... le poste de
10 commandement n'avait pas encore reçu de photo de la réplique du véhicule, est-ce que
11 c'est bien ça?

12 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, je ne savais pas s'ils les avaient ou
13 pas, mais je n'étais pas au courant qu'ils les avaient au commandement du secteur.
14 Donc, j'avais posé cette question « si vous avez cette copie » et que j'étais prêt à
15 l'envoyer. Et je sais pas d'où est-ce qu'ils l'ont eue de toutes les façons.

16 **Me ANNA MANCINI:** D'accord, mais vous dites essentiellement,
17 c'est-à-dire que vous étiez en mesure de l'envoyer au poste de commandement.

18 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui.

19 **Me ANNA MANCINI:** Ma deuxième question de cette conversation,
20 par rapport à la demande de monsieur Byrne pour la diffusion de l'information, pouvez-
21 vous développer, parler de la tâche que vous aviez entreprise justement?

22 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Donc, OK, au début, on... alors
23 (inintelligible), on envoie ça avec une photo ci-jointe à toutes les... à tous les services
24 de police, de la GRC, et donc, vers... donc, ce qu'il veut, ce qu'il demande, c'est d'avoir
25 une photo du véhicule à toutes... à tous les services de police, donc ça va être
26 Glasgow, tous les secteurs, les services de la GRC pour... de sorte à ce qu'ils aient la
27 même information, donc, ce que j'ai fait, je l'ai jointe au courriel que j'ai envoyé au
28 répartiteur pour pouvoir le faire justement, je ne pouvais pas le faire moi-même, il était

1 question que, bien sûr, c'était par un avis de surveillance pour avoir cette information
2 justement et l'image.

3 **Me ANNA MANCINI:** Donc, lorsque vous élaborez l'avis de
4 surveillance, c'était au répartiteur?

5 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui. Ils le font tout le temps, donc ils
6 n'ont pas besoin d'orientation ou de directives pour ça justement.

7 **Me ANNA MANCINI:** D'accord. Et vous vous rappelez
8 spécifiquement vous engager avec d'autres agences de police, les services de police?

9 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, les autres avec qui j'ai parlé
10 directement, c'est le service de police de Truro. Je ne sais pas si j'avais initié l'appel ou
11 c'est le caporal qui m'avait contacté du service de police de Truro, je ne sais pas
12 comment il m'a joint, mais je pense que... je pense pas que je les ai appelés moi-même
13 parce que j'étais tellement occupé, mais je sais qu'il a pu me joindre au téléphone,
14 donc, je lui ai demandé de m'envoyer un courriel de sorte à ce que lorsque je lui envoie
15 de nouveau les informations, c'est lui qui va les recevoir et pas... et je ne savais pas s'il
16 l'avait reçu ou pas, donc il m'a envoyé un courriel, juste un courriel de test pour que je
17 puisse lui renvoyer le sujet avec, bien sûr, les photos du véhicule.

18 **Me ANNA MANCINI:** Donc, vous aviez fourni la photo de façon
19 électronique.

20 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui. Tout à fait, oui. Oui, au caporal.

21 **Me ANNA MANCINI:** Et en marge des services de police, est-ce
22 que l'information a été diffusée ailleurs que de l'OCC... de CCO?

23 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Je dirais que c'est parti de la division
24 « G » de la gestion de risques de la part du chef, on l'envoie, et ensuite à toute l'équipe
25 de sécurité qui a reçu l'information, ça va pas... cette information, le DNR, et bien sûr à
26 tous les services de police dans la province. En fait, ils sont sept, ils étaient sept à ce
27 moment-là, à cette matinée-là.

28 **Me ANNA MANCINI:** Est-ce que la diffusion de cette information,

1 est-ce que c'est cohérent avec votre rôle en tant que gestionnaire de risques à cette
2 étape ou à cette phase-là?

3 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Ça dépend de la situation. La réparti...
4 les répartiteurs font ça d'habitude, dépendamment des situations justement. Si c'est des
5 réactions, des interventions dans le voisinage, par exemple Bridgewater, le comté de
6 Bridgewater, ils vont juste appeler directement, ils vont même pas demander d'avoir
7 des directives pour ça, et dans ce cas par exemple on va demander et je vais accorder
8 cela après, les photos que j'ai envoyées. Et l'autre chose qui s'est passée, par exemple
9 dans... en même temps pratiquement, parce que si vous n'avez pas... si on n'a pas de
10 poste de travail mobile, et donc, la photo est attachée au dossier de sorte à ce que
11 chacun qui a accès, il va trouver la photo avec le nom, et je pense que plus tôt en
12 avant-midi, on avait la photo, le profil du véhicule, et donc, ça va être identifié dès qu'on
13 refait une recherche.

14 **Me ANNA MANCINI:** D'accord. Je comprends que vous avez...
15 vous diffusez l'information à tous les membres de la province?

16 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, le répartiteur, bien sûr, ils ont
17 combiné, ils l'on fait sur tous les canaux de radio, Colchester, Cape-Breton, Dartmouth,
18 Yarmouth [sic], et j'ai diffusé l'information.

19 **Me ANNA MANCINI:** D'accord. Donc, je vais...

20 **INTERPRÈTE:** Inintelligible à l'interprète.

21 (COURTE PAUSE)

22 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** C'est bon. C'est bon.

23 **Me ANNA MANCINI:** D'accord. Je vais passer à autre chose et je
24 vais vous poser des questions sur un autre appel qui a eu lieu le matin plus tard à
25 9 heures. En fait, nous avons un extrait de cet appel et on a un petit peu coupé au
26 milieu. Donc, on va écouter la première portion de cet appel. Pardonnez, c'est la
27 communic... le COMM58371.

28 **(ENREGISTREMENT AUDIO)**

- 1 « Allo?
2 – C'est encore Bruce. Désolé, mais je ne sais plus qui
3 appeler, j'ai essayé MacCallum, mais il ne répond
4 pas.
5 – OK.
6 – Écoute, ça vient d'un des membres, un tireur
7 (phon.) de... je ne sais pas s'il y a des considérations
8 pour publication aux médias au sujet du véhicule
9 potentiellement de suite là.
10 – Oui, je pense... en fait, ç'a été discuté, je sais
11 qu'on revoit ça.
12 – D'accord.
13 – Je vais le faire plus tard. Plus tard.
14 – D'accord. »

15 **Me ANNA MANCINI:** Donc, avec ce clip-là, et encore une fois,
16 c'est un peu répétitif, mais je me demande pourquoi vous contactez le sergent d'état-
17 major Carroll au sujet de cette information.

18 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Dans ce cas particulier, je ne sais pas.
19 En fait, la demande est venue de gendarme Stevenson. Un répartiteur...

20 **Me ANNA MANCINI:** Prenez votre temps.

21 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Donc, un répartiteur me l'a dit, il m'a
22 indiqué, donc, encore une fois, « ce n'est pas mon appel, ce n'est pas mon appel ».
23 Donc, j'ai dit aux gens qu'il fallait faire cet appel. Mon contact était Carroll, je l'ai
24 commenté, je ne me souviens pas si c'était le sergent Carroll d'abord, mais le sergent
25 d'état-major a répondu et je devais m'assurer que c'est passé, que ça passe par moi
26 pour que ça passe au centre de commandement pour des raisons de... par exemple,
27 des renseignements, des suggestions, s'il y avait quelque chose à considérer, je
28 l'aurais présenté, mais c'était pas mon appel, donc j'ai pris l'appel.

1 **Me ANNA MANCINI:** Donc, vous avez fait en sorte à ce que la
2 demande soit passée, et bien sûr, ce n'était pas la décision du gestionnaire de risques
3 lorsqu'il est question de publication dans les médias?

4 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Si, si, j'étais en mesure de le faire, mais
5 dépendamment des situations. Mais je ne sais pas nécessairement pour... par
6 exemple, pour ce qui est des communiqués de presse, donc si j'étais en mesure de
7 faire ça des communiqués de presse, oui, mais selon mon opinion, ça ne devait pas
8 être mon... à moi de le faire. C'est clair que y'a eu pas mal de fois où il était quelque
9 chose, par exemple, de questions de préoccupations de sécurité, je me serais présenté,
10 j'aurais envoyé des messages ou des communiqués de presse aux médias. Pour tout
11 rapport, pour toute nouvelle, je peux faire ça si j'ai l'autorité de le faire, c'est clair que
12 j'étais en mesure de le faire dans une situation pareille, mais cette fois-ci, c'était pas...
13 en tout cas, du moins cette... à cette fois-ci, et selon mon opinion, c'était pas moi.

14 **Me ANNA MANCINI:** Et finalement, c'était quel appel?

15 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** C'était le sergent d'état-major du
16 commandement des incidents critiques.

17 **Me ANNA MANCINI:** D'accord. On va écouter la deuxième portion
18 de cette même conversation téléphonique.

19 Donc, toujours 58371, Madame la registraire.

20 **(ENREGISTREMENT AUDIO)**

21 « Est-ce que y'a quelque chose... quelqu'un d'autre
22 que je pourrais appeler ou déranger nécessairement?

23 – Non, parce que... »

24 **INTERPRÈTE:** Inaudible Inintelligible.

25 **(ENREGISTREMENT AUDIO)**

26 « Maintenant, est-ce que y'a quelque chose que vous
27 avez besoin en termes de ressources ou quelque
28 chose que vous voulez que je fasse? Je ne sais

1 pas...

2 – Oui. Oui, je pense que c'est le cas. C'est un peu dur
3 de le dire.

4 – Oui, mais est-ce que y'a quelque chose que vous
5 pouvez... on peut faire pour vous? Par exemple,
6 mobiliser des membres autour de vous? Juste
7 laissez-moi savoir.

8 – D'accord. »

9 **Me ANNA MANCINI:** Donc, vous avez souligné lors de cet appel la
10 suggestion ou les possibilités que l'auteur était dans le coin. À cette phase-là, pourquoi
11 vous aurez pensé de faire un appel pareil?

12 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Juste parce que il y avait des recherches
13 dans la zone. Le 18, je n'avais pas de connaissances à ce sujet, au sujet de la zone,
14 donc je ne savais pas s'il était mort ou pas, donc c'est ce que je pensais. Je ne sais
15 pas. Je ne savais pas. Tout ce que je savais, c'est qu'ils ne l'avaient pas encore trouvé.

16 **Me ANNA MANCINI:** D'accord. Et nous avons déjà parlé de cela
17 dans un certain sens, mais par rapport aux ressources, encore une fois c'est le rôle du
18 gestionnaire de risques qui est en sorte de faciliter un peu les choses?

19 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, par exemple, s'ils ont besoin de
20 ressources, je pouvais commencer à le faire. Donc, je ne voudrais pas faire ces appels,
21 c'est-à-dire, selon mon opinion à ce moment-là, je voulais juste rassembler le monde
22 parce que c'était un évènement, c'est un incident qui pouv... qui aller durait plusieurs
23 jours parce que je sais que sur la base d'expérience que j'ai sur les lieux de crime, donc
24 ça pouvait être intense pour les gens de la sécurité. Donc, si je fais appel à des
25 personnes et que je les mobilise sans penser ou sans (inintelligible)... c'est-à-dire
26 penser à ce qui pouvait se passer la nuit d'après, les jours d'après, sur la base des
27 besoins du détachement, pas seulement celui de Colchester, mais des personnes, ces
28 officiers, pour sécuriser cela, c'est qu'il restait du travail à faire, tels que des entretiens

1 et autres, donc c'est clair que je le fais, je l'ai fait de sorte à ce qu'il y a des ressources,
2 donc, pour ce qui est des personnes qui étaient en charge, et donc, j'ai dit, « OK, j'ai six
3 éléments, voulez-vous que je mobilise encore d'autres personnes? », parce que ça va
4 prendre deux heures. Donc, il était question d'anticiper les choses de sorte... c'est-à-
5 dire de peur à ce qu'il n'y ait pas assez de temps pour le faire. Et donc, c'est pour ça
6 que j'ai dit : « Voulez-vous... pensez-vous que j'ai besoin de mobiliser plus de
7 personnes? » Et... mais aussi, pour moi, c'était une espèce de directive parce que je
8 suis en train de penser comme un enquêteur, je savais qu'il y avait beaucoup de travail
9 qui allait...devait être fait. Voilà.

10 **Me ANNA MANCINI:** Donc, Madame la registraire, est-ce qu'on
11 peut se rendre au paragraphe 508, s'il vous plait.

12 La suite de l'appel tel que discuté dans le document fondamental
13 sur les communications publiques, le sergent d'état-major Carroll envoie un courriel à
14 monsieur Briers en parlant de la... donc, sur la réplique d'auto-patrouille et que la
15 décision avait été prise de ne pas publier l'information sur la réplique d'auto-patrouille
16 aux médias. Bien que l'on avait réfléchi à l'idée de publier de l'information sur le
17 véhicule, on a décidé de ne pas le faire, et monsieur Briers dit que, 7 minutes plus tard :

18 « D'accord. Je me disais que peut-être ce ne serait
19 pas approprié. »

20 Est-ce que vous étiez impliqué dans des discussions à propos du
21 communiqué de presse?

22 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Je savais uniquement ce qui se passait
23 à la STO, mais je n'étais pas impliqué dans ces appels-là ou ces discussions-là.

24 **Me ANNA MANCINI:** Est-ce que vous pouvez nous expliquer ce
25 que vous voulez dire... ce que vous vouliez dire par « bon, je me disais que peut-être
26 qu'ils ne voudraient pas le faire ».

27 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Bien, j'avais compris que, bon, si l'on
28 cherche une voiture de police, bon, y'a beaucoup de voitures de police dans ce coin-là,

1 peut-être qu'on pourrait... on serait en train de se chercher la propre queue, donc est-
2 ce qu'il y avait des possibilités, est-ce qu'il y aurait des aspects positifs? Oui, mais aussi
3 il y aurait des négatifs, des côtés négatifs. On... c'est comme boire d'un boyau
4 d'éteindre les incendies, donc y'a beaucoup d'autres choses qui se passent dans la
5 province à ce moment-là. Y'a beaucoup de voitures de police identifiées dans ce coin-là
6 et on ne cherche pas des 11, et je savais que c'était la seule chose qui nous permettrait
7 de distinguer la voiture méchante des bonnes voitures. Donc, c'était cela, ma
8 préoccupation, et c'est à cela que je me référais quand je disais cela.

9 **Me ANNA MANCINI:** Est-ce que vous avez exprimé ces
10 préoccupations aux personnes au poste de commandement?

11 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Non. J'ai communiqué l'information qu'il
12 y avait cette voiture-là et s'ils avaient décidé, bon, de le faire, on l'aurait fait, oui.

13 **Me ANNA MANCINI:** Madame la registraire, est-ce qu'on peut se
14 rendre au paragraphe 596, s'il vous plaît. Merci.

15 Cela indique, donc, que les notes de monsieur Briers pour la
16 période entre 10 h 14 et 10 h 27 du matin indiquent qu'il avait été avisé par le sergent
17 d'état-major Halliday que l'auteur était... avait quitté la zone – du moins c'était ce que...
18 c'est ce que l'on croyait – et que monsieur Briers avait le contrôle de mobiliser les
19 ressources additionnelles et d'affecter les membres et les unités de patrouille afin de
20 cerner l'auteur. Est-ce que vous vous souvenez de cela?

21 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui.

22 **Me ANNA MANCINI:** Et quelle était votre compréhension de cette
23 tâche? Donc, est-ce que vous avez compris qu'il fallait, donc, placer des barrages
24 routiers, des points de contrôle ou quoi?

25 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Donc, moi, ce que j'avais compris, c'est
26 qu'il fallait, donc, faire venir d'autres... de nouvelles ressources, de nouveaux policiers
27 des secteurs avoisinants, donc je devais faire cela et aussi décider où on devait placer
28 les barrages routiers et les points de contrôle, c'était une grande zone, donc j'avais

1 besoin de beaucoup plus de gens, on ne pouvait pas le faire avec les gens qui étaient
2 sur place. Alors, c'est une zone géographique assez grande, avec beaucoup de routes
3 qui mènent vers différents secteurs de la province, des routes secondaires, donc il
4 fallait faire venir d'autres gens afin de... et aussi de « coordiner », il fallait « coordiner »
5 les gens qui étaient sur place aussi entretemps pour s'occuper de ces barrages
6 routiers.

7 **Me ANNA MANCINI:** Quelle était la stratégie en matière des
8 barrages routiers? Qu'est-ce qui vous a permis de « coordiner » ces membres qui
9 étaient dans la zone?

10 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Bon, il fallait vraiment être en mode
11 multitâches au maximum, il fallait que je fasse des appels, on ne peut pas obtenir des
12 policiers sans faire des appels, donc il a fallu que j'appelle des superviseurs pour
13 obtenir, mettons, j'ai dû appeler Pictou, Kings (phon.), Antigonish, et même Baddeck où
14 on fournit des membres. Il a fallu que je fasse des appels pour obtenir des... pour
15 déplacer... faire déplacer des gens parce que si les gens viennent d'Inverness ou de
16 Baddeck, bon, il faut qu'ils mettent trois heures pour arriver donc il a fallu aussi, donc,
17 décider de tous ces aspects logistiques là.

18 **Me ANNA MANCINI:** Donc, si j'ai bien compris, vous avez deux
19 tâches, principales tâches : vous devez faire venir des ressources supplémentaires
20 d'ailleurs et, comme on a discuté, ça, c'est assez compatible avec le rôle du
21 gestionnaire de risques, mais la deuxième tâche vise à « coordiner » les barrages
22 routiers et de placer les membres. Est-ce que cela fait partie du rôle du gestionnaire de
23 risques d'ordinaire?

24 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Est-ce que je l'ai déjà fait? Oui, dans
25 certaines situations, de grands accidents routiers où il fallait, donc, ériger de barrages,
26 ça, ça exige beaucoup de travail, et nous, n'oubliez pas qu'on était... on devait rattraper
27 la personne, donc l'auteur, lui, il avait des plans, et nous, on ne savait pas quels étaient
28 ses plans, donc il y avait beaucoup de secteurs et il fallait, donc, décider du meilleur

1 emplacement en fonction d'où il avait été vu pour la dernière fois à Debert, parce que
2 est-ce qu'il voulait se rendre à Halifax ou ailleurs, ce n'était pas évident, il y avait
3 beaucoup de routes possibles, ce n'était pas... beaucoup d'itinéraires possibles, ce
4 n'était pas une tâche simple d'établir des barrages routiers. J'ai fait de mon mieux étant
5 donné l'information que j'avais.

6 **Me ANNA MANCINI:** Je m'interroge aussi, l'efficacité du
7 gestionnaire de risques qui se trouve à la STO et non pas au poste de commandement.
8 Quand il y a cette distance physique ou cette séparation physique entre le chef
9 d'incident et le gestionnaire de risques, est-ce que vous avez des commentaires ou des
10 idées sur... des réflexions sur le fonctionnement de cela?

11 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Non, c'était ma tâche et je l'ai fait, je
12 m'en... je me suis acquitté de cette tâche. Ce n'était pas le jour où il fallait réfléchir au
13 protocole et ce qui devait arriver. Je ne... je peux en rétros... rétrospectivement, je peux
14 dire que oui. Bon, j'aurais aimé faire venir des gens à 9 heures déjà. Est-ce que je
15 savais déjà à 9 heures qu'il fallait le faire? Non. Donc, ce serait difficile de commenter
16 rétrospectivement parce qu'on a eu deux heures... pardon, deux ans, pour réfléchir à
17 tous les scénarios possibles. Bon, voici ce que l'on a fait. Ce n'était pas le jour où il
18 fallait discuter des options, il fallait déplacer les gens le plus rapidement possible.

19 **Me ANNA MANCINI:** Et donc, j'apprécie que vous ne voulez pas,
20 donc, jeter un regard rétrospectif à tout cela, mais à l'avenir, avez-vous réfléchi à...
21 peut-être que vous ne l'avez pas fait, mais avez-vous réfléchi à la façon d'améliorer ces
22 déploiements des barrages routiers?

23 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Avant de quitter comme gestionnaire de
24 risques, il y avait un incident comme cela, on a fait venir un deuxième gestionnaire de
25 risques pour aider avec ce travail. À 9 heures, mon superviseur a suggéré qu'il fallait
26 faire venir quelqu'un d'autre, ce que je ne savais pas, je ne savais pas à l'époque, mais
27 là, on le fait parce qu'il y a trop de choses qui se passent en même temps. Donc, il nous
28 faut un deuxième gestionnaire. Est-ce qu'on aura un autre incident comme cela? On

1 espère que non, c'est une tragédie affreuse, mais avec une autre personne, on pourrait
2 donc se partager le travail. À un moment donné, le sergent d'état-major est venu
3 m'aider, mais il y avait des problèmes de logistique quand il y a deux personnes qui
4 travaillent au même poste de travail. Donc, est-ce qu'on a un meilleur système
5 maintenant? Oui. Mais est-ce que ça marchera toujours parfaitement? Non.

6 **Me ANNA MANCINI:** Alors, parlez-moi de ce qui est arrivé. Le
7 gestionnaire de risques Ettinger est arrivé, le deuxième gestionnaire de risques, sur
8 place, et donc, quels étaient certains des problèmes pratico-pratiques et aussi quels
9 étaient les avantages de sa présence?

10 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Donc, monsieur Ettinger n'était pas...
11 était gestionnaire de risques à une certaine époque, mais il avait quitté et il était
12 responsable du district de East Hants, donc il était superviseur et commandant de
13 district de East Hants. Donc, à ce moment-là, c'était très, très occupé, c'était très
14 achalandé, et on essayait de faire venir des ressources et de déplacer et les affecter.
15 Donc, il est venu, il vivait tout près, il est venu en dedans de 10-15 minutes et il m'aidait.
16 Donc, comment cela fonctionnait à la STO de Truro, bon, il y avait les preneurs d'appels
17 d'un côté, les répartiteurs de l'autre, et donc, les deux, lui et moi, on travaillait au même
18 bureau. Il a fallu travailler au même bureau. Mais peut-être pas, il aurait pu travailler à
19 un autre poste de travail, mais il aurait été plus loin, et donc, on n'aurait pas pu se
20 « coordiner », se parler tout le temps. Il fallait donc écouter les autres, tout l'émoi qui se
21 passait, et donc il fallait que l'on soit côte à côte. Mais il n'y a qu'un seul téléphone au
22 bureau avec le casque d'écoute et qui est aussi raccordé à la radio, donc l'un des
23 problèmes était que quand... donc, quelqu'un a amené, donc, un « *splitter* » qui
24 permettait de raccorder deux casques d'écoute au même téléphone, mais le problème
25 était que s'il y a deux personnes au même poste de travail et que le téléphone sonne, et
26 qu'ensuite vous voulez parler à quelqu'un au même moment, eh bien, s'il y a quelqu'un
27 au téléphone, on peut parler... on ne peut pas parler à la radio en même temps parce
28 que vous occupez le même « *splitter* », donc je ne sais lequel a la priorité, mais on ne

1 peut pas... et on pense qu'on parle ou peut-être qu'on pense parler à la radio, mais on
2 parle au téléphone, donc il y avait plusieurs appels qui étaient placés et reçus à ce
3 moment-là.

4 Et aussi, on partage le même poste de travail, donc on essaie de
5 déplacer des gens, de chercher des gens, des policiers que l'on veut faire venir d'autres
6 secteurs, donc ça devient compliqué avec... quand on travaille au même poste de
7 travail. Avec le nouvel immeuble, on peut travailler côte à côte et on peut, donc, voir les
8 mêmes documents à l'écran, mais on peut avoir une conversation et on n'a pas à
9 partager ce canal radio.

10 Et donc, à un moment donné, c'est lui qui a pris le contrôle de la
11 radio et c'est moi qui ai décidé de travailler... ou qui ai occupé le rôle de travailler sur
12 faire venir des policiers par exemple d'Halifax et des secteurs avoisinants.

13 Est-ce que ça répond à la question?

14 **Me ANNA MANCINI:** Oui. J'aurais une dernière question pour
15 vous, Sergent d'état-major Briers, et c'est une question qui lorgne l'avenir. Donc, vos
16 réflexions sur les communications entre le poste de commandement et la STO, s'il y
17 avait eu des difficultés le 19 avril, on a écouté certains des clips audio, des appels, mais
18 est-ce que... si vous avez des réflexions quant aux difficultés et comment on pourrait
19 améliorer cela.

20 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Eh bien, oui, on pourrait toujours
21 améliorer les fonctions, mais le problème est le suivant. Parfois, on reçoit trop de
22 renseignements. En tant que gestionnaire de risques, je n'ai pas besoin de tout savoir
23 et je n'ai pas non plus besoin de tout refiler les renseignements au chef d'incidents
24 critiques. Est-ce qu'il y a moyen d'améliorer le déroulement des opérations?
25 Probablement. Des moyens de le faire simplement, je ne suis pas sûr. Sans trop
26 réfléchir, je ne pourrais pas le dire. Généralement, il y a un partage d'informations, je
27 n'ai pas besoin de tout savoir sur tout incident critique parce que l'incident critique est
28 géré ailleurs, et donc, comme gestionnaire de risques, généralement, on facilite, on

1 déplace les ressources et on assiste aux besoins. C'est ça, le rôle. C'est comme cela
2 que j'ai toujours joué le rôle.

3 Est-ce que j'ai besoin de savoir tout ce qu'ils savent? Non, pas
4 nécessairement, mais j'ai besoin de savoir certaines choses, surtout s'ils ont besoin de
5 ressources. Si tout est géré à l'intérieur d'un petit secteur, ce n'est pas trop dur, mais
6 quand ça commence à s'étaler vers d'autres secteurs et plus... il est bien que... de
7 savoir... de le savoir, parce qu'on ne sait pas ce que les suspects vont faire, mais si on
8 peut essayer de prévenir le coup, ça aide toujours. Ça, c'est la réponse. Je ne sais pas
9 si je peux vous en donner davantage. C'est une question difficile parce que c'est une
10 situation unique. Je n'ai jamais vécu cette situation pendant une carrière de 30 ans et
11 j'espère ne plus jamais vivre une telle situation, et on fait de notre mieux pour
12 acheminer l'information là où il faut, mais est-ce que j'ai besoin de tout savoir ce qu'ils
13 savent? Pas nécessairement, pas dans toutes situations, et plus on prend des
14 décisions, eh bien, plus on peut... plus on... plus rapidement on peut prendre des
15 décisions et plus rapidement on peut faire venir et affecter les ressources nécessaires.

16 **Me ANNA MANCINI:** Je sais que mes collègues vont avoir des
17 questions. Ce sont toutes les questions que j'avais pour vous.

18 Est-ce que l'on pourrait donc passer à l'heure du lunch pour
19 ensuite... pour que l'on puisse faire un caucus pendant ce temps-là?

20 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Donc, le processus, Monsieur, que
21 vous venez de témoigner, on va faire une pause jusqu'à 1 h 15. Madame Mancini
22 entretemps va se rencontrer avec les autres avocats pour déterminer les autres
23 questions qui vous seront posées, et donc, veuillez revenir pour 1 h 15 et afin de
24 poursuivre votre témoignage.

25 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Reprise de la séance à
26 13 h 15.

27 --- L'audience est en pause à 11 h 59

28 --- L'audience est reprise à 13 h 41

1 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Mesdames et Messieurs,
2 reprise de la séance.

3 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Maitre Mancini.

4 **Me ANNA MANCINI:** Merci, Commissaire en chef.

5 Il y a effectivement des questions qui seront posées par les avocats
6 et avocates des participants. Je ne me souviens pas de l'ordre, mais est-ce qu'on peut
7 demander au sergent d'état-major Briers de revenir à sa place? Je ne crois pas qu'il y
8 aura beaucoup de questions.

9 **COMMISSAIRE MacDONALD:** D'accord.

10 **Me ANNA MANCINI:** Et je crois que c'est Me Hupman qui prendra
11 la parole d'abord.

12 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Sergent d'état-major Briers.
13 Désolé de vous avoir fait attendre plus que ce que l'on croyait.

14 Comme je vous ai dit tout à l'heure, il y a eu une réunion entre les
15 avocats et il y aura des questions de la part des avocats de participants.

16 Donc, pour commencer, Maitre Hupman, est-ce que vous pouvez
17 nommer vos clients quand vous allez prendre la parole.

18 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me LINDA HUPMAN:**

19 **Me LINDA HUPMAN:** Merci, Commissaire en chef..

20 Bon après-midi, Monsieur Briers. Je m'appelle Linda Hupman et,
21 avec Me Topshee, et nous représentons la famille de... deux familles. Dont celle de
22 Lillian Campbell, aussi la famille des Tuck. J'ai quelques questions pour vous suite à
23 votre témoignage de ce matin. Ce matin vous parliez de l'utilisation de la pictométrie
24 que vous aviez utilisé cet outil assez fréquemment.

25 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, c'est vrai.

26 **Me LINDA HUPMAN:** Et aussi, j'ai compris que vous êtes
27 autodidacte et ce n'était pas quelque chose pour lequel une formation avait été offerte.

28 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Je ne me souviens pas quand la GRC a

1 reçu la pictométrie comme outil, mais selon mon souvenir une formation a été donnée
2 au tout début lors de son déploiement, qui avait été donnée aux personnes qui... aux
3 policiers qui faisaient la police de rue. Je ne me souviens pas si j'étais un sous-officier,
4 responsable de Lunenburg à ce moment-là. C'était un peu avant 2016. Mais je n'ai pas
5 pu faire ce cours.

6 **Me LINDA HUPMAN:** Donc en ce qui concerne son accessibilité
7 ou sa disponibilité en Nouvelle-Écosse, est-ce que tous les détachements avaient cet
8 outil ? Est-ce que c'était un outil qui était largement utilisé ou largement ?

9 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Je ne peux pas parler pour tous les
10 détachements. Je ne sais pas qui les aurait, mais je peux dire que la plupart ou bon
11 nombre de détachements y avaient accès, mais je ne sais pas à quelle fréquence on
12 s'en était servi. Mais si je me souviens bien, quand je travaillais au détachement de
13 Lunenburg, les membres de l'unité des crimes de rue et... mais moi, personnellement,
14 quand j'étais à Lunenburg, je ne m'en suis pas servi. Je me souviens que d'autres
15 membres l'utilisaient, ce n'était pas tout le monde qui y avait accès, car il fallait avoir un
16 mot de passe, mais là où c'était distribué à l'époque, aurait donc reçu un mot de passe
17 afin de pouvoir se servir de ce logiciel.

18 **Me LINDA HUPMAN:** Est-ce que c'était donc un logiciel qui pouvait
19 aussi être utilisé sur des téléphones cellulaires ?

20 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Je devrais dire que ce n'est pas un
21 logiciel, c'est un site en ligne. Si je fais une recherche dans Google je vais devoir
22 m'inscrire par le biais de pictométrie, ensuite utiliser... entrer mon mot de passe. Sur
23 mon téléphone du travail, j'ai un Samsung S9 présentement avec deux côtés.

24 **Me LINDA HUPMAN:** Qu'est-ce que cela veut dire ?

25 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Je ne veux pas compliquer la réponse et
26 si, donc... si je veux avoir accès à mon courriel du travail, je dois le faire dans l'une des
27 plateformes du téléphone. Donc ça, c'est une... le côté protégé du téléphone. Je peux
28 aussi aller dans Google Map sur le côté non protégé. Je ne l'ai jamais fait sur mon

1 téléphone du travail. Je l'ai fait avec une tablette par exemple. Si on peut le faire sur
2 une tablette, je dirais que l'on pourrait le faire sur un téléphone cellulaire aussi. Je ne
3 me souviens pas quand j'ai reçu mon nouveau téléphone, mais avant cela c'était un
4 BlackBerry et je crois que le BlackBerry n'avait pas ces deux côtés et donc cela n'aurait
5 pas été possible. Et donc, le logiciel de protection qui se trouve du côté travail de nos
6 téléphones cellulaire ne nous permet pas de faire beaucoup de choses étant donné la
7 nature des protections. Mais du côté personnel... du côté non protégé de ce téléphone,
8 je ne sais pas, mais en 2020, qu'est-ce que l'on... quelles fonctionnalités étaient
9 disponibles, je ne sais pas. Si je pouvais le faire sur mon téléphone personnel, je ne le
10 sais pas non plus.

11 **Me LINDA HUPMAN:** Donc ce que j'ai compris de ce que vous
12 venez de dire est que cette fonctionnalité est disponible sur internet, mais il faut avoir
13 un mot de passe. Donc vous pouvez... si vous avez un accès internet, vous pourriez
14 donc avoir accès à pictométrie, n'est-ce pas ?

15 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** En tant que gestionnaire de risques, on
16 avait deux noms d'utilisateurs et le même mot de passe. Par exemple, mettons qu'on
17 avait deux personnes qui travaillaient, donc il y a une personne qui pourrait travailler à
18 l'ordinateur, mais je ne pourrais pas utiliser le même nom d'utilisateur. Je présume que
19 l'on nous en avait donné deux, mais... parce que quelqu'un d'autre aurait pu y accéder,
20 mais c'est le même nom d'usager et mot de passe. C'est que c'est pour le poste. Et je
21 présume que ces noms, mots de passe ont été transférés quand une nouvelle personne
22 occupait le poste.

23 **Me LINDA HUPMAN:** Maintenant, bon je pense que ça, ça règle la
24 question. Ça m'amène à mon prochain thème. C'est de parler de ceci : lors de votre
25 interrogatoire avec la Commission, Madame la registraire 35921 était le numéro de
26 cette déclaration. De cet interrogatoire. Donc alors à la page 38, au milieu de la page
27 environ, vous dites le suivant et cela m'a attiré l'attention. Vous dites bon : « Un
28 cellulaire personnel de travail du gestionnaire de risque est un téléphone de bureau. »

1 Et puis là, vous dites... bon, je saute un peu. « Si je veux envoyer un texto avec des
2 photos... » Là où vous dites cela, vous décrivez un processus assez lourd où il faut
3 envoyer un texto et on ne peut pas le faire à même le téléphone du gestionnaire de
4 risque parce que l'on ne peut pas... on n'a pas cette fonctionnalité-là. Vous avez utilisé
5 un autre téléphone, donc on dirait un processus assez onéreux.

6 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** C'était effectivement onéreux. Mais si je
7 me souviens bien, je ne pouvais pas faire des recherches sur ce téléphone du
8 gestionnaire de risque. Si je voulais faire une recherche, il fallait que je le fasse sur mon
9 téléphone de travail. Très, très rarement, je le faisais sur mon téléphone personnel ou à
10 l'ordinateur. Et si je le faisais à l'ordinateur et bien sur mon cellulaire du travail
11 maintenant, en 2020 je présume que j'avais ce même téléphone, mon téléphone de
12 travail a une adresse personnelle Gmail et aussi une adresse courriel de travail. Pour
13 envoyer un texto, il a fallu que je l'envoie à... il fallait que je l'envoie à mon adresse
14 Gmail, donc sur mon téléphone de travail et ensuite, j'aurais pu le diffuser par texto de
15 mon téléphone de travail à quiconque. Mais si je me souviens bien, je ne pouvais pas
16 l'envoyer à mon téléphone de travail comme si c'était mon courriel. Si j'avais mon
17 téléphone de travail et mon téléphone de gestionnaire de risque, je pouvais envoyer un
18 texto entre les deux, mais non pas un courriel. Est-ce que... j'espère que ce n'est pas
19 trop compliqué.

20 **Me LINDA HUPMAN:** Non. Je pense que vous êtes en train de
21 parler d'un système assez complexe pour envoyer des courriels avec des photos, avec
22 des textos, et donc, c'est difficile de... finalement, c'était difficile pour vous de
23 communiquer le message. N'y a-t-il pas une meilleure façon, une façon plus efficace,
24 ou facile de le faire ? C'était assez complexe, il me semble. On dirait que ça pourrait
25 être plus simple.

26 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Bon, c'est au cas par cas. Si les gens
27 sont dans leur voiture et qu'ils ont les postes mobiles, les postes de travail mobiles, je
28 peux vous envoyer une photo à votre véhicule et même toute une section de véhicule.

1 Si vous travaillez dans le comté de Colchester et que je veux afficher une photo d'une
2 personne, un véhicule, une zone de la carte, je peux l'envoyer par le biais de votre
3 poste mobile. C'est-à-dire que je vais l'afficher au tableau et vous pouvez récupérer
4 cela du tableau. Donc quiconque je donne accès, donc je peux l'envoyer à Colchester,
5 à Cumberland ou à toute la division, ça dépend de la photo en question. Mais le hic,
6 c'est qu'il faut avoir le poste de travail mobile et il faut que vous soyez dans votre
7 véhicule. Ce n'est pas utile si vous êtes sorti de votre véhicule, c'est là où ça devient
8 plus difficile, parce que... plus complexe parce que, mettons c'est là où vous devez
9 l'envoyer au téléphone. Est-ce que c'est onéreux ? Oui, mais comment le régler,
10 résoudre ce problème étant donné la nature des informations privées, je ne sais pas
11 comment le régler, je ne suis pas la personne technique qui peut vous dire comment le
12 faire.

13 Donc oui, notre téléphone de travail, le côté travail est bien plus
14 protégé. Si on n'avait pas le courriel... ce serait la même chose avec toutes les
15 données qui sont envoyées au téléphone du gestionnaire de risque. Il n'y a jamais eu
16 des données pour faire des recherches, parce que tout le monde avait des téléphones.
17 Et donc, comment est-ce que l'on pourrait utiliser, c'était un téléphone plus âgé et
18 chaque situation est différente.

19 **Me LINDA HUPMAN:** Mais est-ce qu'on peut dire que si le
20 téléphone du gestionnaire de risque avait des données et d'autres capacités, d'autres
21 fonctionnalités, peut-être que l'on aurait eu un processus à une étape seulement. Est-ce
22 c'est... est-ce qu'il y a quelque chose qui envisage... quelqu'un, pardon, qui envisage
23 de rendre ce processus plus... faciliter ce processus. Avoir des données sur le
24 téléphone du gestionnaire de risques et d'autres.

25 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui.

26 **Me LINDA HUPMAN:** Et d'autres façons de simplifier la
27 communication d'information dans un tel incident.

28 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, bien sûr. Je pense que bon, la

1 technologie nous permet de communiquer des choses, on s'en sert tout le temps.

2 **Me LINDA HUPMAN:** Bon, en ce qui a trait à la technologie, les
3 problèmes technologiques, à la STO quand c'était ici à Truro et maintenant à votre
4 nouvel emplacement, y a-t-il un informaticien de service qui peut vous aider à régler des
5 problèmes techniques ?

6 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Non. Pas 24/7. Il y a quelqu'un qui est
7 sur appel, dépendamment de la situation. Si c'est très urgent, oui, on pourrait faire venir
8 quelqu'un, mais non pas à n'importe quelle heure de la journée. On pourrait donc
9 appeler un service technique.

10 **Me LINDA HUPMAN:** Le service technique de la GRC ?

11 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** C'est exact.

12 **Me LINDA HUPMAN:** Alors une autre question, suite à nos
13 discussions entre les avocats et après ma lecture des notes. Et peut-être que ce n'est
14 pas quelque chose à laquelle vous pouvez répondre, mais est-ce que vous savez si les
15 détachements en Nouvelle-Écosse, ont songés à la possibilité d'avoir un coordinateur
16 d'évaluation des risques ou des menaces, est-ce que vous avez songé à cela ?

17 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Non, je ne sais pas.

18 **Me LINDA HUPMAN:** Ce sont les questions que j'avais pour
19 Monsieur. Merci.

20 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci Madame Hupman. Maître
21 Bryson.

22 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JOSHUA BRYSON :**

23 **Me JOSHUA BRYSON:** Sergent d'état-major Briers, bonjour. Je
24 représente la famille de Peter et Joy Bond, qui vivaient à Portapique. Parlons de la
25 diffusion de l'information, parce que je veux parler des différentes lacunes dans le débit
26 de l'information et pour voir quels changements pourraient y être apportés. Parlons
27 d'abord de la VDP (phon.) de l'auteur. Si je vous ai bien compris, vous ne saviez pas
28 qu'il avait, qu'il était au volant d'une voiture identifiée jusqu'au lendemain.

1 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** C'est ça.

2 **Me JOSHUA BRYSON:** Et donc, vous n'avez pas reçu cette
3 communication de 22 h, 10 h.

4 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** C'est-à-dire 10 h du matin ou le soir ?

5 **Me JOSHUA BRYSON:** 22 h.

6 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oh, OK d'accord. Non, je ne peux pas
7 vous dire tout ce que j'ai su lors de ce breffage, mais je ne me souviens pas de ça. Mais
8 on croyait qu'il avait des voitures banalisées de police dans ce secteur, mais personne
9 ne m'a jamais parlé d'une voiture identifiée. C'était un choc pour moi, c'est venu comme
10 un choc.

11 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc on peut dire que c'était un choc pour
12 vous qu'il était peut-être au volant d'une voiture identifiée.

13 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Est-ce que quelqu'un vous a dit qu'il y
14 avait une victime qui avait survécu à un attentat à sa vie ?

15 **Me JOSHUA BRYSON:** Je me souviens de l'avoir su, mais je ne
16 me souviens pas exactement qu'est-ce qui m'a été dit.

17 **Me JOSHUA BRYSON:** Parce que j'étais étonné de constater que
18 le sergent d'état-major West ne l'avais pas su avant 6 h du mat... 6 h 30 le lendemain
19 matin. Donc ça, c'était quelque chose qui était arrivé à 22 h 28 sur le chemin Orchard
20 Beach. Et lui, il n'en a pas eu vent avant le lendemain matin à 6 h 30.

21 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Et bien moi, je suis arrivé au bureau à
22 7 h, donc je ne travaillais pas la veille, donc j'aurais eu vent de cela à 7 h lors de mon
23 arrivée au travail. Et je me souviens de cela, mais ce n'était pas avant mon arrivée au
24 travail.

25 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc ça ne faisait pas partie de votre
26 breffage de 6 h du matin au téléphone.

27 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Non. C'était un très bref appel, on m'a
28 donné les détails, on cherchait trois véhicules et j'ai dit; « Bon, d'accord. » Et puis, on a

1 continué.

2 **Me JOSHUA BRYSON:** La radio était-elle allumée lorsque vous
3 étiez en communication avec le CCO ? Par exemple les communications que ce soit la
4 communication de Colchester.

5 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Je conduisais mon propre véhicule ce
6 jour-là, je n'ai jamais eu de radio dans mon véhicule.

7 **Me JOSHUA BRYSON:** Aucune autre radio ?

8 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Non.

9 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc l'information sur laquelle vous vous
10 basez pour... donc on parle du... de la répartition assistée par ordinateur, c'est sur la
11 base de l'information obtenue lors de la nuit ?

12 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Quel que soit le type du dossier,
13 comment il est écrit, je ne sais pas si le sergent d'état-major c'est lui qui a tapé ça. Ce
14 que je peux vous dire, c'est que quand je me suis présenté à 7 h, s'il devait inscrire quoi
15 que ce soit, je vous dirais que je l'ai fait, mais la plupart de mes notes sont très
16 rarement faites à main levée, c'est-à-dire manuscrites, parce qu'on ne pouvait pas se
17 permettre de taper, de faire un retour en arrière pour pouvoir saisir les données. Donc
18 je ne peux pas savoir. Il y avait beaucoup de choses à prendre à 7 h du matin et que je
19 devais rattraper. Donc si tout était entré là-dedans on l'aurait eu.

20 **Me JOSHUA BRYSON:** Oui, et justement nous avons l'activité
21 justement. Je pense que ma question, c'est pour mieux comprendre lorsque vous êtes
22 arrivé au travail. Qu'est-ce que c'était comme rapport ? Quel rapport était disponible à
23 votre disposition, est-ce qu'il était question de vous breffer, de vous tenir informé sur la
24 base de ce journal de bord, c'est espèce de...

25 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, c'est ça le processus habituel. Et
26 aussi, les répartiteurs aussi, ils peuvent me faire des rapports ?

27 **Me JOSHUA BRYSON:** Comment ils le font ?

28 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Ils peuvent nous le dire, ils peuvent

1 aussi envoyer des messages à l'interne tout au long de la journée que chacun aurait pu
2 échanger, c'est-à-dire que chacun échange... et donc, ça se fait aussi, il y a des
3 échanges qui se font verbalement.

4 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc je vais retourner au véhicule identifié
5 que l'auteur conduisait. Donc il conduisait avec une... donc je vais retourner à vos
6 commentaires sur le fait que, je pense que vous avez dit que la seule chose que l'on
7 pouvait distinguer au sujet de ce véhicule, parce qu'il ressemblait à tous les autres
8 véhicules sur la route, parce qu'il y a eu une certaine panique.

9 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, c'est ce que je croyais, oui.

10 **Me JOSHUA BRYSON:** Parce que nous avons entendu quelque
11 chose de la part du gendarme, par exemple à 7 h 27, qui était en mesure de remarquer
12 le pare-chocs poussoir, avez-vous à un moment donné remarqué un pare-chocs
13 poussoir?

14 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Je n'ai jamais écouté mes
15 enregistrements. J'ai lu les transcriptions, oui, sur les dossiers de la police, mais je ne
16 les ai pas entendus.

17 **Me JOSHUA BRYSON:** Prenez votre temps, Monsieur. Si vous
18 voulez un verre d'eau aussi.

19 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** C'est tout un problème pour moi. Il y
20 avait deux personnes, deux officiers. Je l'ai mentionné.

21 **INTERPRÈTE:** Inaudible à l'interprète. Inintelligible à l'interprète.

22 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Je suis désolé. Lorsque j'ai revu la
23 transcription, il y a deux officiers qui avaient remarqué ce pare-chocs poussoir là à
24 Colchester et je pense que c'était quelqu'un qui avait... était lors des tirs, je n'ai pas
25 entendu, j'aurais voulu... c'est ce que je regrette. C'est qu'il devait m'appeler, on aurait
26 pu faire une diffusion radio, parce que si on disposait de véhicules, on aurait pu...

27 **INTERPRÈTE:** Désolée, inintelligible à l'interprète.

28 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** ...ça aurait fait toute la différence, les

1 choses se seraient passées autrement parce que le gendarme MacDonald avait
2 remarqué le pare-chocs poussoir... et après les choses ne pouvaient pas changer,
3 parce que ça prend seulement une chose qui va faire la différence. Et j'ai dû vivre avec
4 ça.

5 **INTERPRÈTE:** Incompréhensible à l'interprète.

6 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** J'ai dû vivre avec ces souvenirs pendant
7 deux années. Ce n'est pas facile. Je n'ai pas vu ça, je n'ai pas remarqué ça. Je ne
8 blâme personne, et il se peut qu'ils se soient trompés, peut-être qu'ils avaient remarqué
9 le pare-chocs poussoir ou... qu'il était là, mais j'aurais voulu que l'on soit en mesure de
10 rechercher un véhicule qui avait un pare-chocs poussoir en avant, et le gendarme
11 MacDonald, dans le véhicule, lorsqu'il est passé à côté, il n'a pas remarqué jusqu'à ce
12 qu'il l'ait dépassé que le gars lui a fait un sourire, et j'ai appris ça par la transcription, ou
13 que l'on aurait vu cette... ou qu'il aurait pu peut-être me donner, me dire qu'est-ce qui
14 se passait, ensuite j'aurais décidé comment m'engager, comment nous mobiliser. Deux
15 personnes ne l'ont pas dit.

16 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci beaucoup, Sergent d'état-
17 major. Si vous ressentez le besoin de prendre une pause, ne vous gênez pas.

18 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Non, non, merci. Je suis désolé.

19 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Vous n'avez pas besoin d'être
20 désolé. Si vous voulez prendre une petite pause, on peut prendre quelques minutes.
21 OK, vous voulez continuer? Allez-y.

22 Monsieur Bryson, allez-y.

23 **Me JOSHUA BRYSON:** Merci, Sergent d'état-major. Je suis
24 vraiment désolé pour cette perte.

25 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Non, c'est tous les jours.

26 **Me JOSHUA BRYSON:** Je voulais juste savoir d'où ça venait [sic].
27 Donc, mon souci, c'est qu'il y avait un tireur actif en Nouvelle-Écosse. Je ne sais pas
28 c'est quoi le système qui était en place pour s'assurer que l'information soit prise tôt ou

1 dans le temps, donc c'est ça que j'essaie de comprendre. J'essaie de reprendre
2 quelques... de recouper quelques pièces d'information justement pour l'enchaînement,
3 par exemple pour Lisa Banfield, lorsqu'elle est sortie de la forêt à 6 heures et demie du
4 matin et lorsque vous l'aviez recueillie, c'était à 7 h 30?

5 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, je pense c'était un petit peu plus
6 tard.

7 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc, c'était... vous étiez gestion des
8 risques et... gestionnaire de risques et vous saviez, vous étiez au courant de ça, c'est
9 important d'être au courant de ça. Donc, dans le détail, est-ce que... donc, je voudrais
10 vous monter un dossier de... du... par exemple de Glenholme – on va garder ça un peu
11 protégé pour des raisons de confidentialité –, et donc, ce qui s'est passé ce matin lors
12 de cette interaction, donc c'est juste le contenu qui est dans le dossier pour voir que
13 vous, en tant que gestionnaire de risques, donc je comprends de vos premiers
14 commentaires que vous n'entendez pas un seul appel, n'est-ce pas, lorsque vous
15 receviez...

16 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, oui, tout à fait. Je recevais des
17 appels de toutes parts.

18 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc, c'était des locations alternées,
19 après ç'a changé?

20 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, en fait, l'installation avait... c'était...
21 ben, je vais utiliser ça comme exemple, ce côté de ligne serait la prise des appels, le
22 gestionnaire de risques se mettrait là, et puis de ce côté-là, toute la section, c'est les
23 répartiteurs, c'est pour la répartition. Donc les preneurs d'appel sont là et ils vont
24 répartir les appels et le gestionnaire et le superviseur aussi vont bouger dans les deux
25 parties, on va dire, ou les deux côtés. Je pense que parfois y'a tellement de choses qui
26 se passent, il se peut que la ligne 9-1-1 soit dépassée avec tout ce qui se passe pour...
27 on peut entendre les appels qui arrivent parce qu'on peut avoir une idée, d'un seul côté,
28 parce qu'on n'entend pas les deux côtés, on entend juste d'un seul côté, donc on a une

1 idée quand même sur où va atterrir le dossier. Je sais pas si ça donne du sens.

2 **Me JOSHUA BRYSON:** Oui, oui, bien sûr, c'est clair. Donc, je parle
3 juste du processus de la prise d'appels. Donc, ce que je comprends, c'est qu'il y a une
4 façon dont vous pouvez avoir ou entendre les appels qui arrivent. Donc, c'est quelque
5 chose qui est normalement fait?

6 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Je n'ai jamais écouté. Je n'ai... c'est
7 presque quatre ans, j'ai jamais entendu un appel. Je peux être là, mais je ne l'ai jamais
8 fait.

9 **Me JOSHUA BRYSON:** Est-ce que c'est la technologie? Qu'est-ce
10 que ç'aurait été le cas?

11 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** C'est... je me base [sic] sur mes
12 connaissances.

13 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc, je veux parler aussi d'un cas où, par
14 exemple, quelqu'un par exemple... un cas de santé mentale, et pour pouvoir écouter
15 ça...

16 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Ah, si on peut l'entendre? Ah oui! Oui, il
17 y a un moyen de les écouter de nouveau, oui, bien sûr, ils sont enregistrés. Oui, ça
18 nous permet de faire ça. Je n'ai pas accès à ça, je... mais je peux demander par
19 exemple à l'un des répartiteurs ou au superviseur si je veux l'écouter de nouveau.
20 Excusez, j'ai mal compris. Toutes mes excuses.

21 **Me JOSHUA BRYSON:** Non, c'est correct. Donc, ce que je
22 voudrais suggérer, c'est que peut-être que ça va être utile, c'est-à-dire les
23 recommandations dont vous voulez faire part aux commissaires pour être en mesure
24 d'écouter un appel, c'est pour la facilité d'avoir accessibilité à ça, s'il y a des questions,
25 que vous soyez en mesure d'écouter un appel, et facilement, un appel qui arrive au
26 9-1-1. Vous voyez quel...

27 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui. Donc, j'étais pas là la nuit d'avant,
28 donc j'étais pas sûr de ce qui se passait, donc je peux imaginer que ç'aurait été un

1 temps... un moment où j'aurais été très, très occupé avec mon personnel aussi.
2 Lorsqu'il y a beaucoup de choses qui se passent, y'a pas mal d'appels qui arrivent.
3 Maintenant, ce qui est le mieux (phon.) de faire, bien sûr, c'est de regarder ça de façon
4 cohérente, d'avoir une image ou une idée générale, et je pense que, justement, ce que
5 vous essayez de dire, c'est qu'on a le... on peut s'offrir de faire tout ça en même temps,
6 donc ça peut être un problème aussi.

7 **Me JOSHUA BRYSON:** Je pense que mon point, c'est pour
8 justement aider à répondre à certaines attentes ou... par exemple, un appel, pour une
9 aide...

10 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, je le dis, les répartiteurs ou les
11 preneurs d'appel. Ils peuvent avoir accès à ce genre de choses, ils peuvent réécouter si
12 (inintelligible) par exemple ils ressentent qu'ils ont manqué quelque chose, ça peut être
13 fait. Moi, je compte sur les autres pour le faire parce qu'ils ont le temps de le faire, ils
14 écoutent ça, il est plus facile pour eux justement, mais moi, je peux, par exemple, avoir
15 accès à cela par le biais des superviseurs. J'ai déjà fait ça auparavant lorsqu'il est
16 question, par exemple, si je peux prendre le nom ou le numéro de téléphone, quelles
17 que soient les circonstances, et donc, pour mieux comprendre les informations qui
18 arrivent.

19 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc, Madame la registraire, si on peut
20 voir 3644, juste cette partie pour... on essaie juste de ne pas montrer la partie
21 confidentielle.

22 **Donc, juste au-dessus du sujet, de la ligne du sujet, la répartition**
23 **assistée d'ordinateur comme elle a été créée, donc ça, c'est un exemple puisque**
24 **vous... juste pour vous, vous essayez de comprendre comment l'information a été**
25 **recueillie. Donc, c'est ça que vous recevez à partir du preneur d'appels ou du**
26 **répartiteur?**

27 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Ça ne ressemblait pas à cela sur la
28 répartition assistée d'ordinateur, mais c'est ce qu'on fait lorsqu'il y a des...

1 **Me JOSHUA BRYSON:** OK, d'accord. Donc, par exemple, si on
2 peut aussi voir les cass... les enregistrements du 9-1-1 et qu'il y a information sur le fait
3 que la... y'avait une personne, par exemple, qui portait un uniforme de police, donc il
4 serait jugé pertinent pour les répartiteurs. Je veux juste confirmer que l'information...

5 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** J'aurais entendu que... je me souviens
6 avoir entendu ça par la radio qu'il portait l'uniforme mais qu'il était dans un véhicule
7 identifié.

8 **Me JOSHUA BRYSON:** Ah, c'était des communications?

9 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui.

10 **Me JOSHUA BRYSON:** Je sais pas si on parlait de l'uniforme.

11 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Peut-être que je me trompe, mais je me
12 souviens qu'on a parlé d'un véhicule identifié et qu'il avait une arme. Je ne dirais pas
13 que c'était un uniforme, peut-être que ma mémoire me fait défaut.

14 **Me JOSHUA BRYSON:** OK. C'est ça, le point. Donc, disons qu'il y
15 a le gestionnaire de risques qui vient prendre la relève et qu'il y a un paquet
16 d'informations à... donc, il est marqué dans la ligne du sujet, donc le gestionnaire de
17 risques qui reçoit ces communications, tout ce que vous suggérez, tel que l'uniforme et
18 tout ça. Alors, ma question est : est-ce qu'il y a des façons d'améliorer les rapports
19 écrits de sorte à ce que l'information soit transmise de façon pertinente?

20 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Ça ne ressemble pas à... moi, je ce que
21 je vois là, ça ne ressemble pas à une répartition assistée d'ordinateur. Je verrais la
22 classification, le nom, l'objet; s'il y a des informations comme ça, ça devait être passé
23 de bouche à oreille ou écrite.

24 **Me JOSHUA BRYSON:** Et dans la réparation assistée
25 d'ordinateur?

26 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Si ce n'est pas écrit... parce que
27 normalement le répartiteur va taper, ils vont saisir, donc la réception initiale du
28 document ou de l'appel en particulier dans un cas particulier en raison de la nature de

1 ce qui s'est passé auparavant, donc il est question de répartir cet appel pour pouvoir se
2 rappeler de l'histoire. Je peux toujours saisir en temps réel pendant que l'information est
3 en train d'être répartie, donc je continuerais à le faire via la... c'est-à-dire de bouche à
4 oreille, ben, de la bouche du répartiteur et aussi avant pour que ce soit traité.

5 Les répartiteurs tapent de façon exceptionnelle, je ne suis pas
6 aussi bon pour saisir justement, je suis rapidement pourtant, mais ces femmes et ces
7 hommes sont très rapides lorsqu'il s'agit de saisir les données, ça fait partie de leur
8 formation de toutes les façons pour justement saisir les informations. Donc, si c'est
9 cela, je suis surpris de voir ça. Donc, ça devrait être... bien sûr, les répartitions sont
10 très... les répartiteurs sont très bons pour ce qui est de mettre à jour les informations
11 qu'ils reçoivent, leur rôle en fait consiste à écouter et à saisir, et à taper ce qu'ils
12 entendent. S'il y a une meilleure façon de le faire, il est question de saisir ou de taper
13 en temps réel, je dirais que si je veux retourner à 10 heures sur la répartition assistée
14 d'ordinateur, par exemple comme pour avoir un rapport supplémentaire, je le fais, je
15 peux faire... retourner en arrière et taper comme il... mais taper, taper, ça ne rend pas
16 les choses fluides pendant qu'on reçoit en même temps d'autres appels et d'autres
17 informations qui arrivent.

18 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc, ces informations que vous avez, si
19 elles ne sont pas écrites...

20 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Je ne vais pas dans ce cas compter sur
21 la répartition assistée d'ordinateur. Pour quelle que soit la personne qui va me
22 remplacer va bien sûr parler ou retenir qu'il y a un... quelqu'un qui porte un uniforme qui
23 est dans un véhicule identifié, ou alors je le ferais par courriel, parce que comme je
24 devais, par exemple, quitter le bureau, qu'il y avait une discussion, et ces
25 informations... je n'aurais... si c'était moi qui travaillais, j'aurais pas laissé faire. C'est
26 clair que la répartition assistée est excellente pour les informations, mais ce n'est pas
27 tout. On a toujours besoin... on est au centre de répartition, on ne sait pas ce qui se
28 passe sur la route non plus, donc on apprend ce qu'on nous dit, mais ça ne veut pas

1 dire que les personnes qui sont sur place n'ont pas plus d'informations et qu'elles n'ont
2 pas pu peut-être ajouter sur le canal. Donc, il y a toujours des disconnexions comme ça
3 qui arrivent, mais la façon dont les répartiteurs entrent ces informations, en fait, ils
4 interprètent et ils saisissent au fur et à mesure que les personnes leur donnent des
5 informations.

6 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc, je passe...

7 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Donc, c'est ça, ma compréhension.

8 **Me JOSHUA BRYSON:** Merci. Merci. Je vais passer à autre
9 chose. Merci pour vos réponses.

10 Vous aviez indiqué, il me semble que c'est la première fois que
11 vous avez vu un « patch » s'appliquer aux communications, au canal de
12 communication?

13 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Non, tous les postes qui ont été remis
14 ensemble.

15 **Me JOSHUA BRYSON:** Et comment vous avez fonctionné? Cela
16 fonctionnait pour les pertes massives.

17 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Ça arrive à tout moment lorsqu'on
18 pourrait faire intégrer et (inintelligible) Colchester parce qu'ils travaillent sur la même
19 chose sur la frontière de East Hants. C'est Colchester par exemple, ça arrive tout le
20 temps avec les détachements, avec toute... je ne l'ai jamais vu faire pour toute la
21 province dans son ensemble, alors ç'a bien fonctionné, mais on ne pouvait pas laisser
22 ouvert comme ça tout le temps parce que trop de personnes, ils ont accès à un canal
23 radiophonique.

24 **Me JOSHUA BRYSON:** Finalement, ma question finale est le
25 contrôle du périmètre suite aux pertes massives. Est-ce que le contrôle du périmètre de
26 la scène suite aux pertes massives, est-ce qu'il s'agirait d'un objectif?

27 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Vous me posez la question par rapport à
28 cela?

1 **Me JOSHUA BRYSON:** Le contrôle du périmètre d'une scène d'un
2 crime.

3 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Je suis pas sûr si c'est à moi de
4 répondre cela. Le contrôle du périmètre d'une scène, c'est important dans tous
5 moments. Est-ce que c'est moi qui considérerais cela ou quelqu'un d'autre?

6 **Me JOSHUA BRYSON:** Je vais vous donner des faits et je vous
7 dirai c'est quoi la préoccupation de la famille Bond. Le 19 avril, suite à cet événement, à
8 environ à 15 heures, nous avons reçu une photo de quelqu'un qui a pu conduire la
9 boucle brun... Brown, c'était à 15 heures, c'est avant que les Bond ont été découverts
10 sur Cobequid Court, conduire sur la boucle de Brown et ont pris une photo du chemin
11 de la bleuetière. C'est comme ça qu'on peut accéder à Cobequid Court. Alors, la femme
12 était très préoccupée que cela signifiait qu'il n'y avait pas de contrôle du périmètre
13 avant que leurs parents ont été découverts. Alors, c'est pourquoi je vous ai posé une
14 question d'ordre général sur le contrôle du périmètre ou si vous avez des
15 connaissances au sujet du contrôle du périmètre suite aux événements à Portapique.

16 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Ah bon, c'était pas ma responsabilité du
17 contrôle de périmètre de la scène en ce qui a trait à ce dossier ?

18 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Je ne pourrais pas vous répondre à
19 cette question.

20 **Me JOSHUA BRYSON:** Et on adresserait cette question-là à qui
21 alors ?

22 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** La personne qui était à Portapique et qui
23 supervisait le site. C'est toutes les personnes avaient été assignées à des locations
24 différentes, c'est ce que je présume, mais je n'étais pas impliqué. J'envoyais les gens
25 vers certaines zones, mais ce n'était pas ma responsabilité de surveiller des efforts de
26 contrôle de périmètre. Ça aurait pu être le groupe des crimes majeurs.

27 **Me JOSHUA BRYSON:** Merci pour votre temps.

28 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci Monsieur Bryson. Madame

1 Lenehan.

2 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JANE LENEHAN :**

3 **Me JANE LENEHAN:** Bonjour sergent d'état-major Briers. Je
4 m'appelle Jane Lenehan et je représente la famille Goulet. Deux questions, et peut-être
5 que ça pourra vous aider que vous puissiez faire référence à votre déclaration, la
6 page 57. Je pense que la dernière moitié de la page. Alors je veux vous poser des
7 questions sur Versadex (phon.) et PROS. Ce sont tous les deux des logiciels de gestion
8 des dossiers de la police, c'est correct ?

9 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui.

10 **Me JANE LENEHAN:** Et est-ce que j'ai raison de dire qu'on en
11 utilise deux dans la province ? On utilise PROS à l'extérieur de la région d'Halifax et
12 Versadex c'est à la police régionale d'Halifax et la GRC d'Halifax, est-ce correct ?

13 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Et il y a une autre version pour le Cap-
14 Breton, je ne pense pas que ça s'appelle Versadex, c'est une autre version. Je ne sais
15 pas si c'est Prime ou... il y a quelqu'un qui va me corriger.

16

17 **Me JANE LENEHAN:** Nous avons trois logiciels pour la police
18 dans cette province.

19 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** À ma connaissance, oui.

20 **Me JANE LENEHAN:** Vous semblez exprimer un peu de frustration
21 dans votre entretien en tant que gestionnaire de risque, vous ne pouvez pas accéder
22 aux deux, vous devez appeler Halifax afin d'accéder à Versadex.

23 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Je pense que j'ai dit ceci dans cet
24 entretien. On peut obtenir des éléments de Versadex, si je fais une recherche pour un
25 nom, obtenir certaines parties d'un dossier. Je n'arrive pas à voir tout le dossier. C'est
26 la même chose pour eux, si la police régionale d'Halifax ou la police de la GRC Halifax,
27 ils recevront un nom, mais ils ne recevront pas tous les éléments connecteurs. On doit
28 appeler pour ces renseignements-là. En 2017, je préconisais que Versadex soit sur

1 l'ordinateur du gestionnaire des risques et la raison pour laquelle, c'est que c'est une
2 excellente base de données pour... au niveau des crimes à Halifax. Les gens qui
3 commettent des crimes à Halifax ils ne restent pas à Halifax, ils voyagent. Alors je ne
4 vois pas pourquoi on n'aurait pas accès à cette base de données. Ça contient des
5 photos, des dossiers des gens et des connexions des personnes dans le rôle du
6 gestionnaire des risques, les renseignements sont très bénéfiques. Alors, le plus on
7 dispose de renseignements, le mieux que c'est, c'est tout à fait logique que d'avoir
8 accès aux deux systèmes.

9 **Me JANE LENEHAN:** Alors pour les fins de cette Commission,
10 alors la solution idéale serait-elle que les gestionnaires de risque puissent accéder aux
11 deux, ou qu'il y ait un seul système que tout le monde utilise ?

12 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oh, je ne peux pas répondre la
13 deuxième partie de la question. J'essaie, je suis parti depuis mai, je ne peux pas vous
14 le dire de façon définitive. Je sais qu'on faisait des progrès pour que Versadex soit
15 fourni aux gestionnaires de risque, mais je n'arrive pas à vous dire s'ils l'ont encore.
16 Mais j'ai vraiment fait du grand lobbying pour que ça se passe. Parce que c'est un
17 programme utile, facile d'emploi et vous pouvez vérifier sur plusieurs personnes, en
18 temps réel. Je n'ai pas besoin de faire un appel, j'ai pas besoin que quelqu'un me
19 revienne avec des renseignements. La deuxième partie de cela, de passer à un seul
20 logiciel, je ne peux pas vous répondre à cette question-là. Ils ne l'ont pas fait en partant,
21 alors je ne suis pas sûr qu'est-ce qui va changer cela à l'avenir.

22 **Me JANE LENEHAN:** Je me demande quand même, du point de
23 vue de l'utilisateur, serait-il mieux d'avoir un seul système dans la province ? Je ne dis
24 pas en tant que décideur, mais si la situation était idéale en tant que gestionnaire de
25 risque, y aurait-il un seul système ?

26 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui.

27 **Me JANE LENEHAN:** L'autre question que j'ai à vous poser est
28 relative aux commentaires que vous avez faits dans votre déclaration vers le milieu de

1 la page, à la page 43. Et vous l'avez mentionné encore une fois aujourd'hui, que le
2 19 avril 2020, comme gestionnaire de risque, vous sentiez que c'était comme boire à
3 partir d'une lance à incendie. Je présume qu'au niveau des renseignements au sujet de
4 cet incident.

5 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, des premiers appels et la radio et le
6 téléphone n'ont jamais arrêté de sonner. Parfois, j'avais trois téléphones qui sonnaient.
7 Et le téléphone de personnel et le professionnel et celui du gestionnaire de risque.

8 **Me JANE LENEHAN:** Ça sonne comme si c'était le chaos.

9 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, c'est ça.

10 **Me JANE LENEHAN:** Et ça fait plusieurs années de réflexions
11 pour vous, avez-vous des suggestions de pistes de solutions afin de mieux diffuser les
12 renseignements aux gens qui en ont besoin ? Je sais que c'est une grande question.

13 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, c'est une énorme question. Je sens
14 comme si j'ai fourni les renseignements que moi j'ai reçus de façon opportun aux gens
15 qui en avaient besoin, de ces renseignements. Je ne peux pas parler pour les autres, je
16 n'étais pas là. Il est facile de juger pourquoi les renseignements n'auraient pas été
17 partagés. Voici un exemple, il y a des messages à l'interne qui m'ont été envoyés et
18 que je n'avais pas l'occasion de le lire. Alors dans le système CIIDS, il y a un courriel
19 qui est à l'extérieur, mais il y a également des messages à l'interne. Il y en a certains
20 qui m'ont été envoyés, je n'ai même pas eu le luxe de le lire, jusqu'à ce qu'ils... après
21 qu'il soit mort. Et certains auraient été avantageux d'apprendre d'emblée et d'autres
22 auraient été sans conséquences. Mais ce qui est le plus intéressant, c'est que c'est le
23 genre de renseignement, c'est trop tard appeler après que le mauvais incident ait lieu.

24 On doit avoir le courage d'appeler d'avance avant qu'une
25 personne se mette en cavale. Il y avait un tas de choses que les gens voulaient dire
26 une fois qu'il s'est mis à tuer des personnes, mais certaines de ces choses auraient été
27 bien de savoir une semaine d'avance, des semaines d'avance. Il y a des gens qui
28 étaient préoccupés qu'il avait investi tellement d'argent de son compte. 500 000 \$. Je

1 juge encore. C'est facile pour moi de dire cela, pour les gens qui sont près de ce type-
2 là, mais à moins que quelqu'un fasse quelque chose à son sujet, qu'il va causer des
3 problèmes pour les gens. Alors voilà le dilemme. C'est facile d'enlever les gens qui font
4 des mauvaises choses, une fois qu'ils sortent ils vont causer des troubles. Alors il y a
5 plusieurs personnes qui n'ont rien dit parce qu'ils avaient peur qu'il aille leur faire des
6 difficultés. Ça commence d'emblée chez les gens qui savaient ce dont il disposait et
7 n'ont rien fait.

8 On a parlé de la voiture policière, moi, je ne pensais pas que c'était
9 possible que quelqu'un obtienne une voiture identifiée, complètement identifiée. Ça m'a
10 pris longtemps pour comprendre cela, je ne savais pas comment cela se produisait. J'ai
11 travaillé pour les forces policières pendant 32 ans. À Halifax je peux compter depuis
12 18 mois, dans les derniers 18 mois, moins que cinq fois où j'ai rentré un véhicule
13 identifié chez moi. Moi je ne les veux pas dans ma cour. Que quelqu'un sache qu'il avait
14 une voiture identifiée et ne pas dire ça à qui que ce soit, ça, c'est immense. La plupart
15 de mes voisins ne savent pas qu'est-ce que je fais dans ma vie professionnelle, à
16 moins qu'ils me connaissent, alors pourquoi voudrait-on une voiture policière ? Je
17 divague un peu, mais l'information a commencé de loin avant l'intervention de la police.
18 C'est le commandant des interventions critiques, ma tâche, c'est de s'assurer qu'ils
19 avaient les renseignements dont ils avaient besoin pour prendre des décisions. Tout
20 revient au gestionnaire des risques, à moins que j'aie la responsabilité de faire quelque
21 chose à ce sujet. Est-ce qu'il y a une façon de corriger cela ? Non, les humains sont
22 impliqués, alors il n'y a pas de façon de véhiculer les renseignements. Dans ce cas-ci
23 était près de là où était situé la STO, mais ç'aurait pu être à Chéticamp la prochaine
24 fois. Alors là, nous sommes loin. Il faut se fier aux gens qui sont dans ce coin-là pour
25 prendre les décisions et on espère apporter des renseignements dont on a besoin et
26 dont ils ont besoin si moi je dois les aider.

27 Est-ce que cela est une réponse? Désolé, j'ai divagué un peu. Je
28 m'excuse.

1 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Maitre Lenehan.

2 Maitre Mancini.

3 **Me ANNA MANCINI:** Merci, Monsieur le commissaire MacDonald.

4 Je pense qu'un autre interrogatoire d'un MPF, mais au niveau administratif, je devrais
5 demander de déposer et d'identifier le document qui était proposé au sergent d'état-
6 major Briers, c'est COMM... par Me Bryson, est-ce qu'on pourrait en faire une pièce?

7 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Ça va être le 1623.

8 **--- PIÈCE No. 1623:**

9 (COMM0036244) événement CAD, PDF

10 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Me Nijhawan.

11 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me NASHA NIJHAWAN :**

12 **Me NASHA NIJHAWAN:** Désolée du délai logistique.

13 Sergent d'état-major Briers, mon collègue, Me Bryson, a parlé d'un
14 catalogue au niveau d'un incident, il semble que vous avez cru que le document que
15 vous avez vu ne ressemblait pas à ce que vous avez vu à l'époque. Je vais quand
16 même explorer cela plus à fond.

17 C'est le COMM30370, j'ai oublié le numéro de la pièce.

18 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** La pièce 1471.

19 **Me NASHA NIJHAWAN:** Alors, Madame la registraire, est-ce
20 qu'on monter tout à fait à la fin du document. Je pense qu'il y a quelque chose de
21 visible par-dessus cela.

22 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Désolée, Monsieur et
23 Mesdames les Commissaires, je pense qu'il y a une adresse qui ne devrait pas paraître
24 à l'écran.

25 **Me NASHA NIJHAWAN:** C'est ça la raison. Désolée.

26 Alors, en regardant ce document-là, Sergent d'état-major, est-ce
27 que cela ressemble davantage les renseignements que vous verriez d'habitude?

28 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Pas vraiment. Je présume ça semble

1 comme si c'est tiré de PROS au niveau des répartitions assistées par ordinateur. Cela
2 explique comment 2-ALPHA-2 ç'a été réparti. Y'a un récit que vous pouvez incorporer.

3 **Me NASHA NIJHAWAN:** Alors, est-ce qu'on peut passer à la
4 dernière page, à la page 5?

5 C'est encore un enjeu associé à l'adresse. Si on commence en bas
6 à la page 4, je pense que ça devrait aller. Désolée, j'avais pas anticipé cet enjeu. C'est
7 tout au long. C'est une pièce, c'est sur le site web. Ç'a été déposé en pièce sous ce
8 format. J'ignore c'est quoi la préoccupation.

9 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Allez-y, Maitre Nijhawan.

10 **Me NASHA NIJHAWAN:** Je voudrais une directive sur comment
11 aborder cet enjeu. Je regarde la version du document qui est affiché sur le site web de
12 la Commission.

13 **COMMISSAIRE MacDONALD:** C'est quelque chose qui est une
14 version qui est publique?

15 **Me NASHA NIJHAWAN:** Mais je veux montrer le document au
16 témoin, je peux le faire?

17 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Oui.

18 **Me NASHA NIJHAWAN:** Merci, Madame la registraire. Une partie
19 de la page 5. Merci.

20 Est-ce que cela ressemble au récit que vous avez... venez de
21 discuter? Il y a différentes composantes du récit que l'on peut voir. Je pense voir –
22 corrigez-moi si j'ai tort – ça montre en ordre chronologique, il y a un horodatage sur le
23 CAD?

24 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Ça va dans l'autre sens, mais ça, c'est la
25 version du fichier PROS.

26 **Me NASHA NIJHAWAN:** Il y avait deux appels de Glenholme, est-
27 ce que c'est ça ton rappel?

28 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, je me rappelle qu'il y en avait deux.

1 Ils ont créé deux évènements de répartition par ordinateur, il me semble.

2 **Me NASHA NIJHAWAN:** Alors, il y aurait eu deux preneurs
3 d'appels qui recevaient ces renseignements pour les deux appels?

4 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Mm... je ne pourrais pas vous dire
5 certainement. C'est possible qu'il y ait deux preneurs d'appels. S'ils sont appelés en
6 même temps, certainement, oui. Peut-être qu'ils ne savaient pas que l'autre personne
7 recevait l'appel.

8 **Me NASHA NIJHAWAN:** Est-ce que le preneur d'appels, c'est ce
9 qu'on voit comme utilisateur?

10 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Ça, ça serait Sherry Doiron (phon.) avec
11 la répartition.

12 **Me NASHA NIJHAWAN:** S. Doiron (phon.), c'est l'utilisateur.

13 **Me NASHA NIJHAWAN:** Je vois ici...

14 J'aimerais voir la partie inférieure de la page, juste en bas. Merci
15 bien.

16 Si on commence à partir du bas, on voit madame... le nom de
17 madame Doiron (phon.) et le nom de madame Dill (phon.), c'est ça la répartitrice, Tara
18 Dill (phon.), c'était la répartitrice ce matin-là, et comme on monte, je vois un autre
19 utilisateur à 9:50:50, Jay...

20 Pouvez-vous arrêter de faire défiler?

21 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Je ne suis vraiment pas bon avec les
22 noms, mais je pense que c'est Nathan Joyce (phon.). Je pense qu'il était affecté à la
23 répartition et c'est un répartiteur nouveau, plutôt nouveau, je sais pas, je suis pas trop
24 bon avec les noms de famille.

25 **Me NASHA NIJHAWAN:** En regardant ce document, je pense que
26 vous avez dit à mon collègue que vous avez entendu parler d'un uniforme de police à
27 un moment donné pendant cet évènement, et je regarde ici, à 9:50:59. C'est ça le
28 renseignement qui était disponible à ce stade-là?

1 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** C'est ça qui avait été diffusé sur la radio
2 à ce sujet.

3 **Me NASHA NIJHAWAN:** Le suspect est habillé dans un uniforme
4 de police. Est-ce que c'est cette chronologie qui aurait été disponible pour vous comme
5 gestionnaire de risques en ce qui a trait à l'appel de Glenholme?

6 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Ben, oui, parce que là, j'aurais pu le lire
7 plus tard, donc c'est... donc, la personne qui traite cet appel est juste là devant moi.

8 **Me NASHA NIJHAWAN:** Ça, c'est une question qui a été posée
9 par ma collègue : qu'est-ce qui serait disponible au prochain gestionnaire de risques. Il
10 devrait donc faire une recherche de documents, faire une requête. Donc, le document
11 que vous avez étudié avec Me Bryson n'aurait pas été disponible pour vous, mais ça,
12 oui.

13 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui. Tout ce qui se passe, oui. Tout ce
14 qui passe du côté RAO passe au côté PROS.

15 **Me NASHA NIJHAWAN:** Donc, si j'ai bien compris, on vous a
16 demandé quels renseignements étaient disponibles pour le prochain gestionnaire de
17 risques en ce qui a trait à cet appel et comment cela lui aurait été communiqué, et vous
18 dites que ces renseignements auraient été disponibles.

19 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui, c'est exact.

20 **Me NASHA NIJHAWAN:** Merci.

21 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Maitre Mancini.

22 **Me ANNA MANCINI:** Ce sont les questions que nous avons pour
23 ce témoin aujourd'hui. Cela conclut la participation du témoin.

24 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Commissaire Fitch.

25 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci, Sergent d'état-major Briers. On
26 apprécie beaucoup votre témoignage aujourd'hui. On sait que cela n'a pas été sans
27 douleur pour vous et on apprécie beaucoup. Certaines de mes questions portent... sont
28 plus... ne sont que des précisions que je voudrais vous demander afin de nous aider à

1 améliorer la situation à l'avenir.

2 Donc, dans ce que vous avez dit, qu'il n'y avait pas de formation
3 pour le gestionnaire de risques formelle, il n'y a pas de cours qu'il faut suivre.

4 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Non, pas à ce que je sache.

5 **COMMISSAIRE FITCH:** Mais que vous avez quand même suivi
6 une série de cours pendant votre carrière afin de jouer ce rôle.

7 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** C'est que quelqu'un m'a demandé, c'est
8 que si j'avais pris le cours en matière d'intervention critique, peut-être que c'est un
9 préalable. Je l'avais déjà pris ce cours-là, donc ce n'était pas quelque chose qu'il fallait
10 me demande.

11 **COMMISSAIRE FITCH:** Et je vous pose une question plutôt
12 évolutive. Quand vous avez effectué la transition vers ce rôle, est-ce que vous deviez
13 suivre votre prédécesseur pendant une certaine période?

14 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui. En fait, j'ai passé trois ou quatre
15 jours avec lui, avec la personne que je remplaçais parce que... et ç'a bien été, parce
16 que plus vous êtes là et plus vous comprenez le système, plus vous comprenez les
17 politiques, où trouver les choses, et ça, c'est très important quand (inintelligible) quand
18 vient le moment d'aider les policiers de première ligne.

19 **COMMISSAIRE FITCH:** Et là, j'ai des questions un peu éparpillées.
20 Je vais sauter un peu du coq à l'âne, mais vous avez parlé d'un rapport de fin de quart
21 que vous devez produire pour les superviseurs qu'ils peuvent partager avec les
22 policiers sur la route et avec les autres gestionnaires, mais ce qui... peut-être que vous
23 y avez déjà répondu, mais y a-t-il un formulaire pour ce rapport ou est-ce qu'il faut... ou
24 est-ce que c'est plutôt informel ce que vous donnez? Vous faites un appel, vous pouvez
25 faire rapport face à face?

26 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Eh bien, c'est un courriel, donc un
27 document PDF qui s'appelle le rapport du quart du gestionnaire de risques qui couvre
28 cette période-là, donc de 7 heures le matin à 7 heures le lendemain matin, ou

1 dépendamment de leur... que son quart ait pris fin, mais... et c'est envoyé à tous les...
2 par exemple, au surintendant du comté de Colchester, l'inspecteur des... les deux
3 sous-officiers de district et généralement... et notre sergent d'état-major. Généralement,
4 si je vois que le caporal John Smith travaillait à Colchester un vendredi soir et que je
5 faisais mon rapport samedi matin, j'inclurais... je l'inclurais dans la liste d'envoi parce
6 que c'est de lui que je parle, donc... donc, je vais toujours essayer d'inclure les
7 caporaux dans ce rapport aussi, les caporaux qui ont été de service. C'est envoyé aux
8 médias aussi, il y a plusieurs personnes qui vont recevoir ce rapport, les commandants
9 d'Halifax aussi, les superviseurs aussi d'Halifax – pas tous les superviseurs d'Halifax –,
10 les médias, la section polygraphe, section fédérale aussi, les chefs de veille, les gens
11 qui travaillent sur la pornographie infantile, donc général... y'a plusieurs qui est inclus
12 dans la liste d'envoi parce que cela leur donnerait un petit préavis de ce qui leur
13 arriverait.

14 **COMMISSAIRE FITCH:** Est-ce que c'est une pratique normalisée
15 dans la province ou...

16 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** C'est exact. À la fin de chaque quart,
17 partout dans la province, il y a un rapport du gestionnaire de risques.

18 **COMMISSAIRE FITCH:** Pour certains dossiers...

19 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui. Il y a quelques cas impliquant la
20 violence au foyer ou autres, les personnes disparues, les agressions sexuelles, les vols
21 à main armée, tout ce qui pourrait...aussi de graves accidents de la route, là où les
22 routes étaient fermées... pas tout ce qui se passe dans la nuit mais surtout une vue
23 d'ensemble de tout ce qui pourrait être problématique pour la prochaine personne.

24 **COMMISSAIRE FITCH:** En tant que gestionnaire de risques, vous
25 avez dit, n'est-ce pas, que vous avez un certain nombre de rôles à jouer, mentor,
26 conseil, mentorat, et vous devez aussi jouer le rôle quand le superviseur n'est pas là, et
27 je dois vous demander votre estimation, au meilleur de votre recollection, est-ce qu'il
28 est souvent le cas qu'il n'y a pas de superviseur de route pour les membres et que cela

1 tombe sur les épaules du gestionnaire de risques?

2 **S. É.-M. BRUCE BRIERS:** Eh bien, est-ce qu'on parle du lundi au
3 vendredi de 8 à 4 ou est-ce qu'on parle à toute heure? C'est une question difficile à
4 répondre parce que... à cause des aspects logistiques. Avec la police de district...
5 utilisons le cas de Lunenberg. Il y a deux sergents d'état-major, deux sergents, et
6 normalement quatre caporaux. Si les caporaux sont en vacances, généralement c'est
7 l'un des gendarmes qui sera nommé chef d'équipe superviseur intérimaire. Donc,
8 mettons qu'un vendredi soir ou un samedi soir, normalement il y aurait un caporal et
9 cinq ou six gendarmes dans le comté de Lunenberg et peut-être cinq ou six gendarmes
10 et pas de caporal, mais l'un deux joue le rôle de chef d'équipe. Est-ce que c'est moi qui
11 dois m'impliquer comme gestionnaire de risques? Non. Ils sont capables de gérer les
12 circonstances qui vont se présenter et s'ils ont une question, ils peuvent toujours me
13 demander un conseil. Ou si j'entends parler d'une situation, je vais écouter pour voir s'il
14 y a quelque chose dans laquelle je dois m'impliquer. Normalement, on ne va pas
15 s'impliquer, à moins qu'il faut une directive ou qu'ils nous demandent une directive.

16 Est-ce que vous m'avez demandé à quelle fréquence une
17 personne... mon Dieu! Je ne sais pas. C'est une question dont la réponse n'est pas
18 évidente. À Yarmouth, il y a un superviseur, mais ça dépend de comment nous allons
19 superviser. Il est rare qu'il n'y ait pas un caporal la nuit comme pour jouer le rôle de
20 superviseur. Mais à Meteghan, il y a un sergent et un caporal qui ne travaillent pas à
21 toute heure, et donc, souvent il n'y a pas de superviseur à cet endroit-là. Ils vont peut-
22 être nous appeler, ils vont peut-être se rendre au comté de Yarmouth pour demander
23 des directives là où il y a un superviseur, peut-être qu'ils ne vont pas nécessairement
24 appeler le gestionnaire de risques à cette fin.

25 Donc, il est trop difficile, on n'a pas à s'impliquer dans tout ce qui
26 se passe, seulement là où le besoin se présente. Et c'est encore une autre protection
27 pour les membres parce qu'une fois que ce sera dit, ben alors, on l'hérite, on hérite de
28 cela. C'est toujours une situation difficile.

1 **COMMISSAIRE FITCH:** Sur cette question, quand il y a quelqu'un
2 qui est captif, est-ce que... à votre connaissance, est-ce qu'il faut avoir une certaine
3 formation, une certaine expérience, ou est-ce que c'est basé sur l'ancienneté pour avoir
4 un rôle intérimaire?

5 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Non, ça dépend. Parfois, des
6 gendarmes ont 30 ans de service, et donc, ils peuvent jouer ce rôle. Le fait d'être
7 caporal ou sergent ou sergent d'état-major ne vous donne pas nécessairement les
8 connaissances nécessaires. Parfois, il y a bien des gens qui ont ces capacités-là. Donc,
9 quand je vois à l'écran du RAO, je peux voir qui est au travail. Comme quand je
10 travaillais avec la section polygraphe et maintenant comme gestionnaire de risques, je
11 voyageais beaucoup, je connais les gens, et donc, vous voyez comment se déroulent,
12 se déploient les choses, vous avez la confiance en beaucoup de gens. Il y a des
13 gendarmes avec lesquels j'ai travaillé et... comme gestionnaire de risques et je vois
14 qu'ils n'ont pas besoin de mon aide, mais s'ils ont besoin de mon aide, ils peuvent
15 toujours la demander.

16 **COMMISSAIRE FITCH:** Ensuite, à une question de Me Lenehan
17 sur Versadex et PROS, et je pense que vous vous y êtes référé dans votre réponse,
18 que la GRC a accès à certain des dossiers de Versadex, mais cela ne fait que... est-ce
19 que ça passe normalement par le portail d'informations policières ?

20 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Oui. Oui, en Colombie-Britannique ils ont
21 un programme, un logiciel qui est semblable à Versadex, ils ont Prime et je peux avoir
22 accès à certaines de ces choses-là. Mais on voit un morceau du début du fichier, mais
23 on ne voit pas tous les connecteurs, on ne voit pas le dossier au complet, on ne voit pas
24 toute l'information qui serait utile si on avait le dossier. Et si, par exemple, le PRH n'est
25 pas intégré et vous n'avez pas les deux ordinateurs, les deux systèmes, vous serez
26 dans la même situation. Vous voyez une partie du dossier, mais vous ne voyez pas
27 toutes les photos et tous les éléments permettant d'identifier cet individu.

28 **COMMISSAIRE FITCH:** Donc il faudrait une étape de plus, c'est-à-

1 dire appeler pour obtenir ces renseignements, n'est-ce pas ? Dans une telle situation ?

2 **S. É.-M. BRUCE BRIERS:** Oui. Mais ce jour-là, cela n'aurait pas été
3 utile, parce que l'information n'était pas très utile. C'était beaucoup après coup, il y avait
4 des dossiers dans lesquels on voyait qu'il y avait un problème parce que c'était un
5 dossier de stationnement de Halifax et c'était très étrange. Très peu de gens le font... et
6 un entrepreneur ne le fait pas, généralement. Donc est-ce que cela aurait changé le
7 cours des événements ? Probablement pas, mais moi je crois que s'il y a des
8 renseignements qui existent, on devrait laisser le soin à la personne responsable de
9 décider s'il peut s'en servir. Moi, comme gestionnaire de risque, j'aimerais avoir
10 beaucoup d'information, parce que par exemple eux, ils ont accès à des photos, ou
11 nous, et ça, on ne peut pas l'obtenir n'importe comment.

12 **COMMISSAIRE FITCH:** Donc la question suivante... et désolée de
13 vous demander de revoir ce moment difficile, mais quand vous avez parlé du pare-
14 chocs pousoir, je n'ai pas trop entendu la réponse. À moins que ce soit dans la
15 transcription que mes co-Commissaires l'ont entendu. Vous avez dit qu'il y avait deux
16 policiers qui l'avaient mentionné et si cela avait été diffusé ou partagé dans la province,
17 est-ce que j'ai bien compris ?

18 **S. É.-M. BRUCE BRIERS:** Oui. Et ça, ça vient des transcriptions
19 après coup. Il y avait un policier dans Colchester que j'ai écouté sur ce canal-là et
20 c'était au moment où il serait déjà rendu à Wentworth et Debert. Et j'ai entendu, j'ai lu
21 un autre membre de East Hants qui parlait de cela. Et si quelqu'un, si j'avais su cela,
22 j'aurais pu diffuser sur tous les canaux et en disant que s'il y a quelqu'un qui a un
23 véhicule avec un pare-chocs pousoir, bon je pense qu'on n'avait pas... peut-être qu'il y
24 en avait un, des grands véhicules avec des pare-chocs comme ça, mais peut-être qu'il
25 y avait un véhicule, mais on aurait pu facilement exclure ce véhicule-là. Si je l'avais su,
26 mais à l'époque je n'étais pas du tout au courant du pare-chocs pousoir, je ne l'ai pas
27 vu dans la photo et... mais les gens qui avaient vu ce véhicule savaient qu'il avait un
28 pare-chocs pousoir, mais si... non, ça aurait changé beaucoup de choses si je l'avais

1 su.

2 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci beaucoup d'avoir accepté de
3 revisiter cet événement, cet aspect-là avec moi. Ce sont les questions que j'avais pour
4 vous.

5 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Commissaire Stanton n'a pas de
6 questions, moi non plus. Mais je vais vous remercier, sergent d'état-major Briers,
7 d'avoir fait ce travail difficile ce jour-là et aussi d'avoir participé à ces conversations très
8 difficiles avec l'objectif de rendre les citoyens de Nouvelle-Écosse plus en sécurité.
9 Donc on apprécie beaucoup votre témoignage aujourd'hui. Tout cela fait partie du
10 travail important que nous effectuons. Merci encore.

11 **S. É-M. BRUCE BRIERS:** Merci.

12 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Vous pouvez partir.

13 (COURTE PAUSE)

14 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Quelques mots de clôture. On veut
15 remercier de nouveau le sergent d'état-major Briers de son témoignage sur ces détails
16 d'avoir répondu à nos questions. On veut remercier aussi les participants, les avocats
17 des participants, les avocats de la Commission de nous avoir aidés aujourd'hui en
18 écoutant M. Briers. On remarque que certains des avocats ont choisi de ne pas
19 participer et c'est dommage, car cela aurait été utile de les écouter comme on a
20 toujours apprécié leur apport. On a écouté un autre témoin de la GRC parmi plusieurs
21 autres. On a toujours fait des accommodements, mais ceci dit, on va continuer à les
22 écouter, à obtenir des informations nécessaires et les rendre disponibles. Comme on l'a
23 dit ce matin, nous allons, avec les avocats de la Commission, les participants et leurs
24 avocats, nous allons permettre à ces gens d'assister et les médias accrédités aussi.
25 Nous avons un engagement ferme pour obtenir tous les renseignements. Nous
26 sommes ici pour émettre des recommandations afin de prévenir des situations futures
27 de pertes massives et il faut poursuivre le travail.

28 Nous allons continuer à entendre des cadres supérieurs de la

1 GRC, des décideurs aussi, qui sont déjà programmés pour cette semaine. Nous allons
2 continuer à entendre des témoins, civils, d'institutions civiles, pour en savoir plus sur ce
3 qui s'est passé et les raisons de ce qui s'est passé. Nous allons aussi écouter, entendre
4 d'autres participants. Demain, nous allons entendre le sergent d'état-major Al Carroll, le
5 commandant du district de Colchester. Nous allons en savoir plus sur la prise de
6 décision lors des pertes massives. Comme toujours, les enregistrements des
7 procédures d'aujourd'hui seront publié sur notre site web, donc nous voudrions
8 remercier tout le monde ici, nous vous reverrons demain à 9 h 30. Merci.

9 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Merci. Les procédures
10 sont ajournées jusqu'au 26 mai à 9 h 30 du matin.

11 --- L'audience est en pause à 15 h 01

12

13

CERTIFICATION

14

15 I, Nadia Rainville, a certified court reporter, hereby certify the foregoing pages to be an
16 accurate transcription of the French interpretation of the hearing to the best of my skill
17 and ability, and I so swear.

18

19 Je, Nadia Rainville, une sténographe officiel, certifie que les pages ci-hautes sont une
20 transcription conforme à l'interprétation française de l'audience au meilleur de mes
21 capacités, et je le jure.

22

23



24

Nadia Rainville